

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **103 (1967)**

Heft 25

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

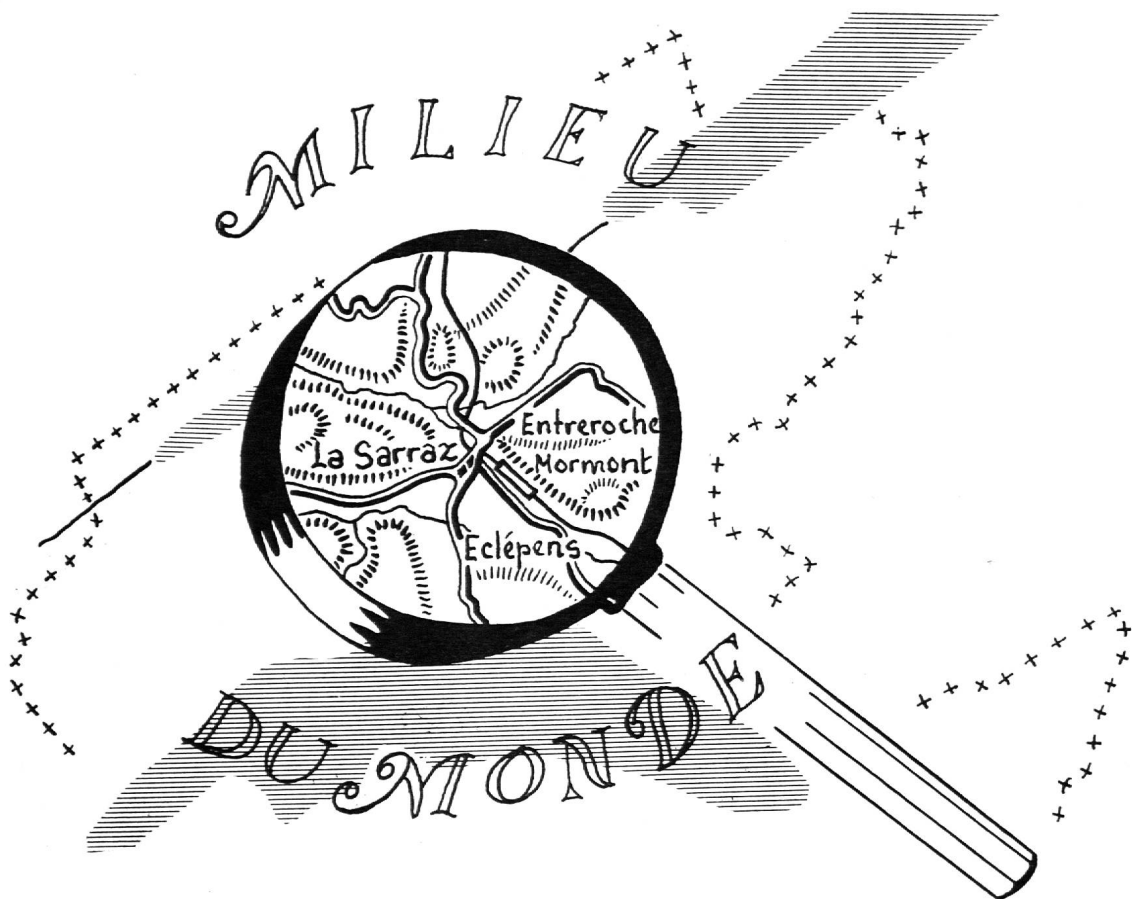
Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif

Séminaire d'automne de la S P V



23, 24 et 25 octobre 1967

Cette table d'école répond au désir des architectes de réaliser une exécution élégante, ainsi qu'aux exigences des pédagogues qui demandent une construction fonctionnelle.

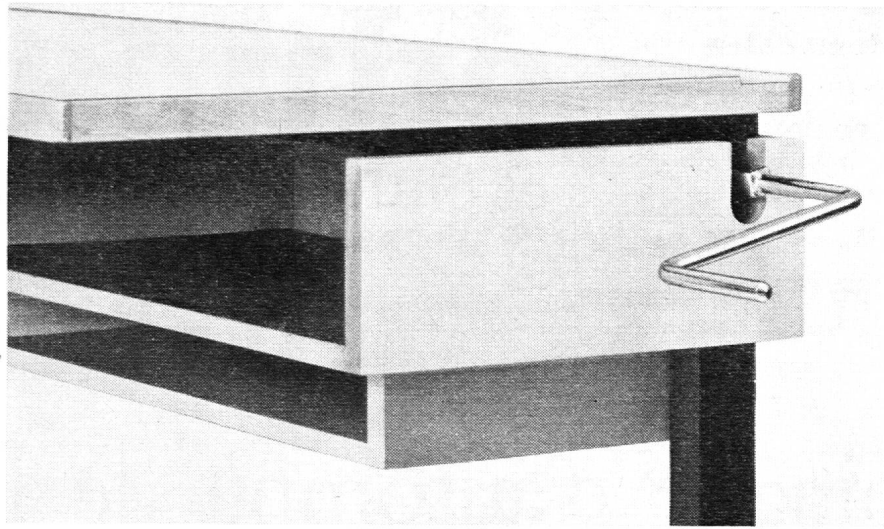
La table peut être à volonté réglée en hauteur à l'aide de l'engrenage Embru sans graduation ou du mécanisme à ressorts et vis de serrage. Le plateau peut être livré horizontalement ou incliné. Les chaises sont également réglables à volonté.



Le plateau de la table est livrable en différentes grandeurs, en bois pressé, avec placage déroulé ou tranché, ou avec revêtement de résine synthétique. Le bâti est verni à chaud ou zingué brillant.

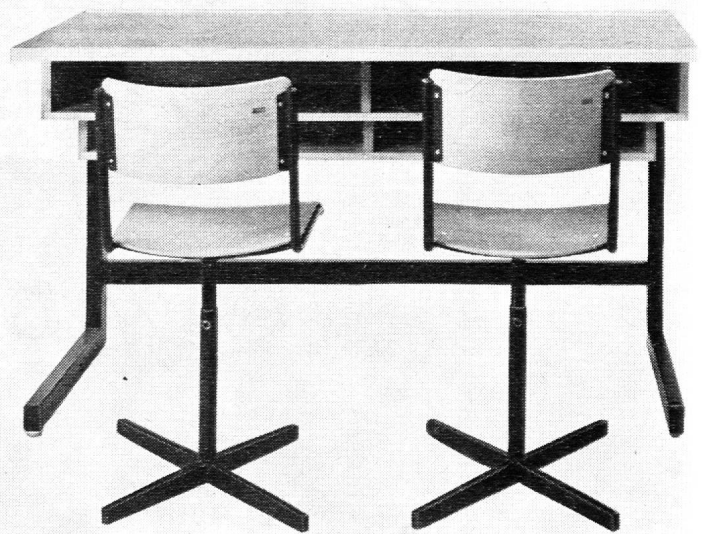
Le rayon à livres étant en retrait, la liberté de mouvement des genoux est assurée, l'élève est correctement assis et peut se mouvoir sans gêne.

une nouvelle table d'école



élégante et fonctionnelle

Comptoir suisse
Lausanne
Visitez notre
stand 715, halle 7



embru

Usines Embru
8630 Rüti ZH
Téléphoné 055/44 844

Agence de Lausanne,
Exposition permanent
chemin Vermont 14
Téléphone 021/26 60

Ils s'en souviennent



Il y a quelques semaines, vous avez montré à votre classe, dans le microscope stéréoscopique Kern, de quoi se compose une fleur de pommier. Aujourd'hui, vous êtes étonné de constater que vos élèves se souviennent encore de tous les détails. C'est que l'image stéréoscopique qu'ils ont vue de leurs deux yeux reste dans leur mémoire.

C'est pourquoi le microscope stéréoscopique Kern est un moyen extrêmement utile dans l'enseignement des sciences naturelles.

Le grossissement se choisit à volonté entre 7x et 100x. Divers statifs, tables porte-objets et éclairages offrent au microscope stéréoscopique Kern des possibilités d'emploi pratiquement illimitées. L'équipement de base est d'un prix avantageux. Il peut se compléter en tout temps comme on le désire.

Contre envoi du coupon ci-dessous, nous vous remettons volontiers le prospectus.



Kern & Cie S.A. 5001 Aarau
Usines d'optique et de mécanique
de précision

Veillez m'envoyer s.v.p. le prospectus et le prix courant des microscopes stéréoscopiques Kern.

Nom _____

Profession _____

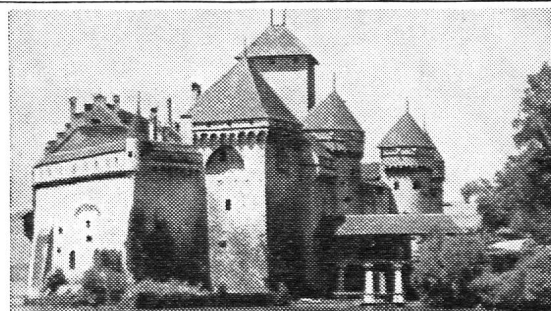
Adresse _____

SUGUS

très fruit
très frais



du Suchard...
c'est si bon!



VISITEZ LE FAMEUX CHATEAU DE CHILLON
à Veytaux - Montreux

Entrée gratuite
pour les écoles primaires officielles suisses
et pour les écoles secondaires vaudoises.



Pour vos courses scolaires, montez au Salève, 1200 m., par le téléphérique. Gare de départ :

Pas de l'Echelle

(Haute-Savoie)
au terminus du tram No 8 Genève-Veyrier

Vue splendide sur le Léman, les Alpes et le Mont-Blanc.

**Prix spéciaux
pour courses scolaires.**

Tous renseignements vous seront donnés au : Téléphérique du Salève - Pas de l'Echelle (Haute-Savoie). Tél. 38 81 24.

La Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat

vous conduira dans vos sites préférés... ➔

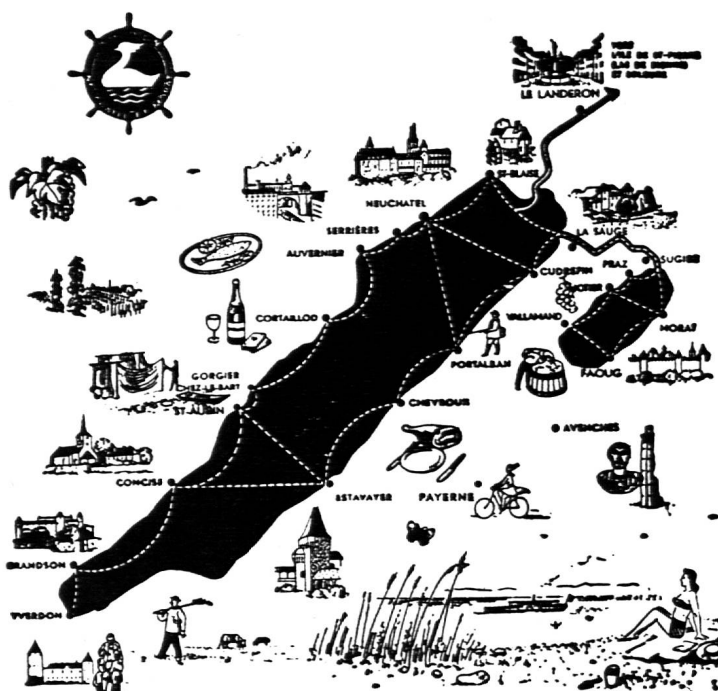
... et vous propose une croisière sur les lacs de Neuchâtel, Morat et Bienn e et les idylliques canaux de la Broye et de la Thielle.

Services réguliers d'été :


- Neuchâtel-La Béroche-Estavayer-Yverdon
- Neuchâtel-Cudrefin-Chevroux
- Neuchâtel - Ile de Saint-Pierre - Bienn e - Soleure (via canal de la Thielle et l'Aar)
- Neuchâtel-Morat (via canal de la Broye)
- Morat-Vully et le tour du lac

Conditions spéciales pour sociétés et écoles.

Sur demande, organisation de bateaux spéciaux à conditions favorables pour toutes destinations des trois lacs.



Renseignements : Direction LNM, Maison du Tourisme, Neuchâtel, tél. (038) 5 40 12



Les gouttes **BIO-STRATH**
redonnent de l'énergie aux

écoliers surmenés

A base de levure et de plantes médicinales

Dans les pharmacies et drogueries

BON pour horaires

des horaires avec un magnifique sujet de fleurs pour votre classe peuvent être obtenus gratuitement en expédiant le bon ci-dessous à la maison Strath-Labor S.A., Mühlebachstrasse 25, Postfach, 8032 Zurich.

Expéditeur : _____

Nombre désiré : _____

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, 1006 Lausanne. Tél. ☎ (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le jeudi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : Maurice Besençon, 1833 Les Avants / Montreux.

Allocation communale et reclassification

22 mai 1961. M. Jean Kratzer, syndic et député de Vevey, déposait sur le bureau du Grand Conseil une motion proposant : « L'augmentation de l'amplitude de la classification des maîtres primaires de telle manière que les compléments de salaires servis par les communes, sous forme d'indemnité de résidence puissent être supprimés. »

Automne 1964. Une commission extra-parlementaire vote en faveur de cette motion.

Automne 1967. Reclassification.

La suppression intégrale des allocations communales est-elle compatible avec les désirs du corps enseignant citadin ? Certainement non. Voici d'ailleurs le texte d'un ordre du jour voté récemment par la section de Lausanne.

ma.b.

SPV - Section de Lausanne

Résolution adoptée sans opposition lors de la dernière assemblée :

« L'assemblée de la section du district de Lausanne, réunie le 1er juin 1967, exprime son inquiétude devant les lenteurs de la procédure de revalorisation des salaires cantonaux. Elle rappelle que l'effet rétroactif a été promis au 1er janvier 1967 et invite de façon pressante le CC de la SPV à agir pour que cette revalorisation soit substantielle, de manière à assurer à la profession enseignante sécurité et dignité. »

N.B. Un bulletin d'information parviendra incessamment aux membres SPV. Sujets : Reclassification ; Formation accélérée.

Séminaire d'automne de la SPV 1967

Lundi 23, mardi 24 et mercredi 25 octobre 1967

La Sarraz

— **Crêt-Bérard**

— **Chexbres**

- I. Cours No 1 : **Milieu-du-Monde**. But du cours : faire la connaissance d'une région particulièrement riche pour l'enseignement ; présentation de divers procédés qui permettent d'aborder l'étude d'une région — sa région — (étude du milieu). **Programme** : étude du milieu régional sous ses divers aspects (physique, historique, humain), par l'observation, l'information, l'enquête, etc. Les sujets suivants seront abordés : l'hydrologie, la géologie, les industries locales, le canal d'Enteroches, l'industrie du fer au Moyen Age, la chapelle du Jaquemar, divers procédés de représentation en relief. Deux excursions pédestres très faciles sont prévues. Pour enseignants du degré moyen. **Organisation** : directeurs du cours : MM. André Maeder et J.P. Duperrex, instituteurs à Lausanne ; contrairement à ce qui a été publié en juin (No 23), les participants auront la possibilité de loger et de prendre les repas à l'**Hôtel de Ville de La Sarraz** ; le restaurateur a mis à notre disposition une salle qui servira de lieu de travail. **Horaire** : rendez-vous au Restaurant de l'Hôtel de Ville de La Sarraz lundi 23 octobre à 9 heures ; fin du cours : mercredi 25 octobre à 16 h. 45 (ces heures tiennent compte de l'horaire CFF).
- II. **Les lieux des cours** Nos 2 à 11, c'est-à-dire **Crêt-Bérard** et **Chexbres** (l'Hôtel Victoria, bien connu des participants des Séminaires de la SPR), seront fixés, en fonction des effectifs, au début d'octobre, et annoncés dans l'« Educateur ».
- Horaire général des cours 2 à 11 :**
Ouverture des cours : lundi 23 octobre, à 9 h. 30, à Crêt-Bérard ou à Chexbres (Hôtel Victoria).
Repas : déjeuner 7 h. 15 ; dîner 12 h. 30 ; souper 18 h. 30.
Début des cours : matin 8 heures ; après-midi 14 heures.
Pour la durée générale et l'heure de clôture de chaque cours, voir plus loin.
- III. **Les cours Nos 2 à 11 :**
- Cours No 2 : **Mathématiques actuelles**. — Initiation à des notions de mathématiques actuelles, éclairant l'enseignement du calcul aux niveaux inférieur et intermédiaire (1re à 4e), en particulier en vue de l'usage de la méthode Cuisenaire — degrés inférieur et intermédiaire — par MM. Basset, professeur aux gymnases cantonaux, Bernet, professeur au Collège de Vevey, Gauchat, professeur à l'Ecole normale d'Yverdon — **3 jours**. — Fin du cours : mercredi 25 octobre à 16 h. 45.
- Cours No 3 : **Cuisenaire (débutants)** — par les monitrices « Cuisenaire » du canton de Vaud (Mlle Grin, responsable) — **3 jours** — Fin du cours : mercredi 25 octobre à 11 h. 45.
- Cours No 4 : **Cuisenaire (moyens)** — par les monitrices « Cuisenaire » du canton de Vaud (Mlle Grin, responsable) — **3 jours** — Fin du cours : mercredi 25 octobre à 11 h. 45.
- Cours No 5 : **Histoire biblique** (en classe spéciale) : l'Ancien Testament — présentation d'« Un cahier d'enseignement biblique pour débilés légers et caractériels », classeur de 58 pages, conçu selon le principe « Une idée, un dessin, une page », par une commission « Eglise protestante-Maisons d'éducation » — par MM. Meyer, instituteur à Vevey, Regamey, instituteur à Lausanne, J.J. Gaillard et J. Kropf, pasteurs — pour enseignants des classes spéciales et du degré moyen, à la recherche d'un matériel d'enseignement actif — **1 jour** : lundi 23 octobre, de 9 h. 30 à 17 h. 30 environ.
- Cours No 6 : **Géographie économique** — comment aborder l'étude d'un pays — les aspects humains, politiques et économiques étroitement liés —, à l'aide d'exemples significatifs ; comment incorporer l'étude de la géographie économique de

la Suisse dans le programme, en partant du canton de Vaud ; le problème de l'étude des pays du tiers monde, du triple point de vue humain, politique et économique — par M. E. Buxcel, instituteur à Lausanne — **2 jours** : lundi 23 et mardi 24 octobre ; fin du cours : mardi 24 octobre à 16 h. 45 — pour enseignants du degré supérieur, classes supérieures, classes ménagères et cl. O.P.

Cours No 7 : **Précalcul** — par Mme Maire, institutrice à Avenches, et Mlle Clerc, institutrice à Baulmes — pour enseignants de l'école enfantine et du degré inférieur — **3 jours** — fin du cours : mercredi 25 octobre à 11 h. 45.

Cours No 8 : **Marionnettes** (confection et utilisation) pour classes enfantines et degré inférieur — par l'Association des éducatrices des petits — **2 jours** : lundi 23 et mardi 24 octobre ; fin du cours : mardi 24 octobre à 16 h. 45.

Cours No 9 : **Poupées, animaux, meubles de poupées**, pour maîtresse de couture, pour classes enfantines et classes des degrés inférieur et intermédiaire — **2 jours** : lundi 23 et mardi 24 octobre ; fin du cours : mardi 24 octobre à 16 h. 45 — par l'Association des maîtresses de travaux à l'aiguille.

Cours No 10 : **Plein air** — par l'Association des maîtres de gymnastique — **3 jours**.

Cours No 11 : **Allemand** : présentation du manuel « Wir sprechen deutsch », qui sera en usage dans les classes terminales — par l'Association des maîtres de classe supérieure — $\frac{1}{2}$ jour : mercredi 25 octobre, de 8 h. 45 à 11 h. 45 — par M. A. Chapalay, directeur des Ecoles primaires de Nyon.

IV. Concert

Il aura lieu à Crêt-Bérard, le lundi 23 octobre, à 20 h. 30, non seulement à l'intention des participants du Séminaire SPV, mais pour tous nos collègues mélomanes qui voudront bien faire le voyage. Ce concert sera donné par un ensemble instrumental de Lausanne dirigé par M. Baatard, instituteur.

V. Finances de cours

(Les sommes entre parenthèses seront dues par les non-membres SPV.)

	Interne	Externe
Cours de 3 jours : Nos 1 — 2 — 3 — 4 — 7 — 10	Fr. 60.— (Fr. 80.—)	Fr. 40.— (Fr. 55.—)
Cours de 2 jours : Nos 6 — 8 — 9	Fr. 40.— (Fr. 55.—)	Fr. 30.— (Fr. 50.—)
Cours d'un jour : No 5		Fr. 15.— (Fr. 25.—)
Cours d'un demi-jour : No 11		Fr. 5.— (Fr. 10.—)

VI. Inscriptions

Elles seront retournées, au moyen du bulletin ci-dessous, jusqu'au **LUNDI 25 SEPTEMBRE 1967** au Secrétariat central SPV, ch. des Allinges 2, 1000 Lausanne. — Vous pouvez demander tous renseignements complémentaires au Secrétariat SPV (téléphone 021 / 27 65 59).

Bulletin d'inscription

(à remplir et à retourner au Secrétariat central SPV, ch. des Allinges 2, 1000 Lausanne. — Délai : 25 septembre 1967.)

Je m'inscris au cours No _____

Titre du cours : _____

Je serai * interne
* externe

Je paierai le montant de ma participation au début du Séminaire.

Nom : _____

No de téléphone : _____

Prénom : _____

Année de naissance : _____

(discretion assurée)

Rue : _____

Année de brevet : _____

No postal / Domicile : _____

Signature : _____

* biffer ce qui ne convient pas.

Le responsable du Séminaire SPV : *Emile Buxcel*.

Assumer, c'est prendre des risques

Qu'on ne m'en veuille pas d'illustrer ma pensée par deux exemples qui me concernent personnellement.

L'hiver dernier, la route conduisant à mon domicile était fermée à la circulation automobile, afin de permettre aux lugeurs de disposer d'une piste. J'allai donc trouver le directeur de police pour solliciter une autorisation de circuler jusque chez moi. Très aimablement, la permission demandée me fut accordée, mais le chef de police me recommanda la prudence en me disant : « Dans votre métier comme dans le

mien, la plus petite faute est inexcusable aux yeux du public. »

Eh ! oui, les mésaventures des policiers, les erreurs des pédagogues sont un sujet inépuisable pour les potins de commères.

En ce qui nous concerne, nos avantages professionnels, constituant un sujet de jalousie : vacances prolongées, journée tôt terminée, congé du mercredi ont déjà fait l'objet de maintes plaisanteries plus ou moins acides. Par contre rares sont ceux qui se préoccupent de la fatigue nerveuse liée à notre métier, du souci constant d'une immense responsa-

bilité, des heures de réflexion et de préparation qui s'ajoutent à nos heures de classe. Dans notre situation, le malheur veut, trop souvent, que les responsables communaux de nos écoles soient des magistrats soumis à réélection. Ils sont, la plupart du temps, bien intentionnés, mais lorsque survient une difficulté, le souci de l'opinion publique les rend hésitants au moment d'assumer pleinement leurs responsabilités, d'où cette impression de malaise que l'on ressent d'avoir à mesurer chacun de ses gestes afin de ne pas influencer défavorablement l'électeur.

Je me garderai cependant de généraliser. Il existe dans ce pays des magistrats courageux.

C'est ainsi que, jeune régent dans une petite commune de campagne, j'ai eu la chance de rencontrer un président de commission scolaire conscient de la mission de l'école qui n'hésitait pas à appuyer **inconditionnellement** l'instituteur vis-à-vis du public. S'il estimait que j'avais commis une erreur c'est dans une franche discussion entre quatre yeux que le cas était réglé, mais jamais la population du village n'eut l'impression que cet homme me refusait son appui. Toute son activité publique fut à cette image, elle devait malheureusement lui valoir un remerciement sans équivoque aux élections quelques années plus tard.

Trop rare parmi nos magistrats il avait fait sienne cette pensée de Bourdaloue : *Etre placé au-dessus des autres n'est qu'une obligation plus étroite de les servir.*

ma.b.

† Willy Goldenschue

Le brusque décès de notre collègue a douloureusement frappé tous ses amis. Le samedi 24 juin, devant une très nombreuse assistance, ce fut le dernier et émouvant hommage dans le temple de Morges. L'inspecteur Hermann RoCHAT et le directeur André Delacrétaz, parmi les orateurs, surent relever les qualités de l'homme de cœur et du pédagogue, en associant à cet éloge mérité la SPV et l'Association morgienne des instituteurs dont le disparu était un des fondateurs.

Né à Lonay, en 1914, Willy Goldenschue y suivit l'école de son père puis, comme sa sœur, entra à son tour dans le corps enseignant. Breveté en 1934, il fait son véritable apprentissage dans la classe à trois degrés de Chavannes-le-Veyron où il passera plus de 20 années, s'intégrant à la vie de cette bourgade où il trouvera d'ailleurs sa compagne. En 1945, il est nommé à Morges ce qui, à l'époque, était une consécration réservée à ceux qui avaient fait leurs preuves ailleurs. Outre sa classe qu'il tenait à la perfection — il arrivait le premier dans le bâtiment et en repartait un des derniers — Willy Goldenschue s'intéressa à la chose publique et corporative : retraites populaires, cours professionnels notamment. La musique, et surtout le chant furent son violon d'Ingres ; il fut président et sous-directeur de la « Jeune Helvétie », directeur du « Chœur de Dames ». Doué d'une chaude voix de basse, il tint la partie de solo dans plusieurs œuvres, récemment encore dans un concert du Chœur paroissial au temple de Morges. Il y a sept ans, notre collègue avait dû restreindre ses activités accessoires pour raison de santé ; mais il ne put se résoudre à ménager ses forces à la tête de sa classe où il était aimé et apprécié autant des élèves que de leurs parents.

Mais tout ça c'est de la biographie. Pour nous qui l'avons côtoyé, qui avons aimé sa franche poignée de main, son sourire engageant, son hospitalité, sa générosité, qui nous sommes quelquefois attardés à chanter le pays quant tous étaient déjà partis ; pour moi qui, son vis-à-vis, ai pu contempler le foyer qu'il affectionnait, entouré de ses enfants et petits-enfants, il y a, dans ce départ prématuré, à la fois

une profonde déchirure et une présence que rien ne pourra plus effacer.

Willy Goldenschue est parti le mardi 20 juin pour une de ses courses scolaires préférées, l'Arpille. C'est là qu'il dut réaliser que, comme un dernier clairon, l'appel avait sonné. Il tint cependant, et rien au monde n'aurait pu l'en dissuader, à ramener tous ses élèves à bon port, à leur serrer la main sur la place de la gare, puis à les remettre à leurs parents. Le devoir accompli, l'âme préparée, il glissait dans la mort le jeudi matin à l'aube.

Revenu à son point de départ, il repose maintenant dans le petit cimetière de Lonay, près de son père et de sa sœur.

Benjamin Jotterand.

Société suisse des maîtres de gymnastique Publication des cours de gymnastique scolaire

Automne 1967

La Société suisse des maîtres de gymnastique organise, au nom du Département militaire fédéral, des cours se rapportant à des disciplines particulières de la gymnastique scolaire. Ces cours auront lieu durant les vacances d'automne, et permettront au corps enseignant qui instruit ces activités de se perfectionner et d'approfondir ces branches annexes et importantes de l'éducation physique.

No 20, **Handball en salle et gymnastique aux agrès**, 9 au 12 octobre 1967, à Wettingen.

No 41, **Hockey sur glace scolaire**, 10 au 14 octobre 1967, à Rapperswil (SG).

Remarques : Les cours sont réservés aux membres du corps enseignant des écoles officielles ou de celles placées sous la surveillance de l'Etat. Si le nombre des places le permet, les candidats au brevet d'enseignement pour les écoles secondaires, supérieures et de district, ou au diplôme fédéral de maître de gymnastique peuvent être aussi admis. Les maîtresses ménagères et les maîtresses de travaux à l'aiguille enseignant la gymnastique sont admises aux cours. (Décision du DMF concernant les cours de gymnastique scolaire du 11.5.65.) Le nombre des places est limité pour chaque cours.

Indemnités : Couverture de la presque totalité des frais de pension et de logement, remboursement des frais de voyage, trajet le plus direct du domicile où l'on enseigne au lieu de cours.

Inscriptions : Les maîtres désirant participer à un cours doivent demander une formule d'inscription au président de leur association cantonale des maîtres de gymnastique.

La formule d'inscription dûment remplie sera retournée pour le 2 septembre au plus tard à Kurt Rüdüsühli, 3632 Allmendigen/Thun, Selibühlweg 19.

Tous les maîtres inscrits recevront une réponse jusqu'au 20 septembre 1967. Nous les prions de s'abstenir de toute démarche inutile.

Hofwil, le 25 juin 1967.

Le président de la CT de la SSMG :
Max Reinmann.

Liste des présidents des associations cantonales :
Fribourg : Jean-Claude Chofflon, 1700 Fribourg, rue Reichen 2.
Genève : Paul Gilliéron, 1202 Genève, rue Hoffmann 16.
Neuchâtel : Gaston CuChe, 2053 Cernier, Bois-Noir 3.
Valais : Samuel Delaloye, 1870 Monthey, Chili.
Tessin : Marco Bagutti, 6900 Massagno, via San Gattardo 57.
Vaud : Jacques Lienhard, 1067 Vers-chez-les-Blanc.
Dépositaire pour le Jura bernois : Jean Petignat, 2905 Courtedoux.

Comité de l'Association cantonale vaudoise des maîtresses de travaux à l'aiguille

à dater de l'assemblée du 3 juin 1967 :

Mme Jacqueline Monachon, Lausanne, présidente.

Mlle Violette Guisan, Lausanne, vice-présidente.

Mlle Lily Jeanmonod, Grandson, secrétaire.

Mlle Gabrielle Roy, Lausanne, caissière.

Mme Marinette Amaudruz, Le Mont/Lausanne.

Rappel

Inscriptions d'équipes pour tournoi de football en salle.

Lieu : Elysée, Lausanne.

Date : 16 septembre 1967.

Organisateur : Ceppi J.F., Tivoli 70, 1000 Lausanne. Téléphone (021) 24 79 14.

Allocations complémentaires 1967 : rectification

Une erreur typographique s'est glissée en page 1 du bulletin d'information N° 8 : l'allocation de renchérissement est de 3,75 % et non de 3,5 %. L'échelle 1967 des traitements de base ayant été établie en tenant compte d'un supplément de renchérissement de 20 % au lieu de 19 % (taux des allocations servies en 1966), il y a donc eu une amélioration totale d'environ 5,5 %.

Le CC.

Nombres en couleur

La permanence sera assurée au collège de Floréal, à Lausanne, le vendredi 15 septembre, de 16 h. 30 à 18 h. 30.

A. Grin.

Association des maîtres de classes supérieures Cours de mathématiques modernes

M. Basset, professeur aux gymnases cantonaux, donnera cet automne un cours de mathématique moderne en cinq séances de deux heures à l'intention de nos collègues qui n'ont pu suivre le cours du printemps 1967.

Lieu. Auditoire de sciences de l'Ecole normale de Lausanne.

Parc. Préau de l'EN.

Dates. Les mercredis 13, 20 et 27 septembre, 4 et 11 octobre, de 18 heures à 20 heures.

Inscriptions jusqu'au 10 septembre : Claude Charles, av. des Collèges 52 A, 1009 Pully.

Sauf avis ultérieur, les maîtres qui s'inscrivent se présentent sans autre au premier cours.

Le comité.

Matériel d'enseignement à vendre

Les autorités de la commune de Mauborget offrent à vendre du matériel scolaire pour cause de non emploi.

Ce matériel comprend du mobilier, des cartes de géographie, porte-carte et une armoire expérimentale Matex.

Pour tous renseignements, s'adresser auprès des autorités communales de Mauborget.

ma.b.

Initiation au cinéma

Un cours de deux jours a été organisé en juin dernier et, à cette occasion, un congé officiel a été accordé par le DIP.

Dans certaines communes, nos collègues se sont vus confirmer ce congé de mauvaise grâce, dans d'autres, il leur a même été refusé. Le Comité central SPV tient à remercier ici toutes les commissions scolaires et tous les directeurs d'école qui ont spontanément encouragé nos collègues à participer à ces journées.

Il est très reconnaissant pour le travail fourni par les responsables de l'initiation au cinéma.

Il souhaite que ces derniers fassent connaître le programme qu'ils ont défini pour les mois à venir et quels seront les enseignants intéressés.

ma.b.

Fierté légitime

Au mois de juin, le Théâtre du Jorat, à Mézières, a donné une série de représentations unissant, dans un fort beau programme, le « Jeu du Feuillu » de Dalcroze et l'« Histoire du Soldat » de Ramuz-Stravinski.

Nous avons assisté nombreux à ce spectacle qui nous touchait de près, puisque la plupart des exécutants du « Jeu du Feuillu » venaient de notre Ecole normale vaudoise, que les ballets avaient été réglés par Mme Favre-Bulle, maîtresse de rythmique au même établissement et que la direction musicale des deux œuvres incombait à Robert Mer-moud, le maître de chant des normaliens.

Deux mois ont passé, mais notre émerveillement reste entier. Nous connaissions la musique : les chœurs ont rendu à la perfection sa franche allégresse. Bravo à Robert Mer-moud.

Mais peut-on dire que les ballets — la grande nouveauté pour la plupart d'entre nous — ont encore plus déchainé l'enthousiasme. Ce que Mme Favre-Bulle a obtenu de nos normaliens est incroyable ; jamais de pas compliqués, toujours des déplacements naturels, issus de la musique, des danseuses gracieuses, des danseurs à leur aise... On sentait tous ces exécutants soulevés de joie, délivrés du trac, merveilleusement libres, comme ces quatre fous de mai dont les pitreries et les contorsions ne manquaient pas un temps...

Un tel succès laissera des traces dans les cœurs ; nous sommes fiers de nos futurs collègues et reconnaissants à leurs maîtres.

En deuxième partie du spectacle, nous avons pris un égal plaisir à « L'Histoire du Soldat » remarquablement mise en scène, jouée et dirigée. Mais nous ne nous y arrêterons pas, puisque notre propos était de signaler, dans notre journal coopératif, à quelle réussite artistique l'Ecole normale vaudoise avait su parvenir.

A. G.

XIe Congrès annuel de la Société pédagogique vaudoise

Samedi 28 janvier 1967, 8 h. 30, Cinéma Capitole, Lausanne

Le président de l'assemblée, Héli Liard, ouvre la séance à 8 h. 45 et souhaite la bienvenue à tous. Il cite, en guise de préambule, quelques réflexions de Pestalozzi : « En vérité, l'enfant qui court à une lieue pour chercher un arbre qui croît devant sa porte n'apprendra jamais à connaître un arbre. L'enfant qui, dans sa chambre d'habitation, ne trouve aucun attrait à appliquer son attention, en trouvera diffi-ci-

lement dans le monde entier, et celui qui, dans le regard de sa mère ne trouve aucune sollicitation à l'amour, ne trouvera non plus dans les larmes des hommes aucune sollicitation à la bienfaisance, lors même qu'il parcourrait le monde entier.»

L'assistance chante la « Prière patriotique ».

H. Liard salue les invités présents, en particulier, MM. Pradervand et Graber, conseillers d'Etat, les délégués de la SPR et des sociétés pédagogiques voisines ainsi que les représentants de la presse.

L'assemblée, debout, honore la mémoire des membres honoraires et des membres actifs décédés dans l'année.

I. Assemblée de la Société coopérative caisse de secours et invalidité

L'ordre du jour est adopté ainsi que le procès-verbal.

Rapport du conseil d'administration

A. RoCHAT signale un legs spécial de Fr. 100.— de Mme Lina Cornuz et un don de Fr. 10.— du collègue retraité Peytrequin de Prilly.

Le rapport est admis avec remerciements au conseil d'administration.

Rapport des vérificateurs des comptes

Les comptes bouclent avec un bénéfice de Fr. 3480.—. Le rapport des vérificateurs est adopté.

Budget et cotisations: Sans changement par rapport à 1966. A disposition pour prestations diverses: Fr. 15 900.—. Accepté.

Propositions individuelles et des sections

R. Pasche propose qu'une allocation de décès soit versée aux survivants d'un membre actif ou d'un membre invalide n'ayant pas atteint l'âge de la retraite facultative. Son montant serait d'environ Fr. 2000.— et le conseil d'administration désignerait, dans chaque cas, les survivants bénéficiaires.

A. RoCHAT répond: ce problème a déjà fait l'objet d'une étude en 1955. L'assemblée générale d'alors, vu les dispositions de l'article 36 des statuts qui permet de verser une allocation au conjoint ou à la veuve d'un membre décédé, renonça à l'indemnité au décès.

Le conseil d'administration est cependant favorable au principe, mais un certain nombre de points mériteraient d'être précisés :

— l'automatisme de l'allocation est-elle compatible avec la notion « caisse de secours » (état de fortune des bénéficiaires) ?

— le mot « survivants » ne risque-t-il pas de devenir synonyme d'héritiers ?

— le plan financier, d'autre part, est à examiner car le conseil vient de porter le maximum des prêts de Fr. 2000.— à Fr. 3000.— et il se propose de revoir prochainement l'allocation « aide statutaire ».

Sur le plan SPR, il faut faire face à une redevance imprévue, votée récemment par les délégués.

L'introduction de l'allocation au décès (4 à 8000 fr. par année) nécessiterait donc une augmentation des cotisations.

En conclusion, le conseil d'administration propose d'accepter la suggestion Pasche pour étude.

L'assemblée admet la proposition à l'unanimité moins une voix.

Election au bureau de l'assemblée et au CC

Sont reportées aux points 10 et 11 de l'assemblée de la Société pédagogique vaudoise.

Séance levée à 9 h. 10.

II. Assemblée générale de la Société pédagogique vaudoise

Le président ouvre la séance à 9 h. 20.

Ordre du jour: une modification est acceptée. Le Forum concernant le cycle d'orientation est déplacé au point 6.

1. *Procès-verbal:* il est adopté.

2. *Rapport des vérificateurs des comptes:* Il est adopté, ainsi que les comptes 1966.

3. *Budget et cotisations:* Recettes Fr. 140 100.—. Dépenses Fr. 140 600.—. Déficit Fr. 500.—.

La SPV compte 3003 membres. La cotisation reste inchangée.

Le budget est adopté.

Discours de M. Chevallaz, membre d'honneur

L'orateur parle avec son enthousiasme coutumier. Il est très vivement applaudi.

4. Discussion du rapport d'activité du CC

Information du président Besson :

Le livre d'arithmétique de Porchet va paraître. La SPV a demandé la présentation du livre avant le début de l'année scolaire. M. Cavin tentera de nous donner satisfaction.

La plaquette concernant la profession est prête. Une demande de crédit permettant sa publication a été faite.

Formation continue

Louis Vivian déplore qu'à ce sujet le CC ne donne pas son opinion, et ait omis le chapitre « Pénurie ».

Il présente trois remèdes:

1. que la plaquette soit largement diffusée ;

2. qu'un institut pédagogique soit incorporé à la cité universitaire de Dorigny;

3. une revalorisation matérielle.

Ecole romande

A. Berthoud, Renens, félicite les collègues pour leur travail concernant le calcul et le français dans les quatre premières années; il émet le vœu que soit modifié également l'enseignement des sciences.

Lavanchy, Sainte-Croix, estime qu'il ne faut pas oublier un point important: la diversité des élèves. Que devient le travail individuel dans le programme romand ?

Le président répond à Berthoud et Lavanchy que la structure nouvelle permettra aux spécialistes d'enseigner et que le programme est un cadre dans lequel les maîtres peuvent respecter l'individualité des élèves.

Traitements

Monod pose trois questions au CC. Pourquoi le Conseil d'Etat a-t-il modifié l'ordre des améliorations de salaire, faisant passer le reclassement des fonctions féminines avant les allocations de ménage; quelles sont les décisions prises et les actes du CC en 1966?

Besson: le CC propose et le Conseil d'Etat gouverne. Nous avons établi un projet de reclassification et une assemblée extraordinaire a eu lieu pour la défense de notre profession (brevets).

R. George: le projet de reclassement a été envoyé au Conseil d'Etat par le CC avant qu'on l'ait fait connaître à la SPV.

Besson: le CC utilise les armes qui lui paraissent bonnes. Le projet peut être consulté au secrétariat central.

Bernard dresse un bilan comparatif des améliorations obtenues par les autres fonctionnaires d'Etat et demande les mêmes avantages pour le corps enseignant.

Pasche juge ce raisonnement dangereux; nous avons droit à des améliorations, mais les problèmes sont différents.

Rochat: ces dernières années, des efforts substantiels ont déjà été faits par l'Etat : à la caisse de pensions, aux allocations, à l'égalisation des salaires féminins, à la prime pour 25 ans de service.

Les autres points du rapport d'activité du CC ne donnent lieu à aucune discussion.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

5. Informations sur les décisions prises à l'assemblée des délégués: Voir « Educateur » du 27.1.1967.

6. Forum concernant la réforme de structure — Le cycle d'orientation (suivi de votation).

Sous la présidence de Buxcel quatre points de vue sont présentés à l'assistance, par les collègues A. Clavel (Lausanne), J.-P. Rochat (Montreux), Cardinaux (Le Sentier) et F. Petit (Lausanne).

Solution 1, défendue par J.-P. Rochat:

Cycle d'orientation généralisé de 2 ans (10-12 ans) permettant le départ à 11 ans des meilleurs élèves se destinant à la division pré-gymnastique.

Solution 2, défendue par A. Clavel:

Cycle d'orientation généralisé de 2 ans (10-12 ans) sans départ anticipé.

Solution 3, défendue par Cardinaux:

Cycle d'orientation (10-12 ans) généralisé pendant la première année permettant à tous les élèves se destinant à la division pré-gymnastique d'entrer à 11 ans dans une classe d'orientation particulière.

Solution 4, défendue par F. Petit:

10-12 ans cycle d'observation suivi d'un an de cycle d'orientation.

A la suite d'une intervention de F. Petit et d'une suggestion de sa part, Lavanchy propose que soit mise aux voix sa proposition de renvoi du vote de l'assemblée à une date ultérieure. L'assemblée, à une grande majorité repousse cette proposition et maintient ainsi le vote après le Forum.

7. Rapport sur la semaine de 5 jours.

Etant donné l'heure avancée et aucune décision ne devant être prise à propos de ce rapport, le président propose de remettre sa lecture au Congrès 1968.

Proposition acceptée, à l'unanimité moins quelques voix.

8. Distribution des diplômes de membres honoraires

Ils sont remis à nos collègues avec nos vœux pour l'avenir. Pulfer de Corseaux est venu à pied de son village pour assister au Congrès et recevoir son diplôme de membre honoraire!

9. Propositions individuelles et des sections

Nicod (Lausanne) propose une modification de l'article 39 des statuts, supprimant les restrictions qui y figurent quant au nombre des membres du CC qui peuvent être issus d'un même district.

Le CC accepte cette proposition pour étude.

L'assemblée admet ce point de vue; 10 avis contraires.

10. Réélection au bureau de l'assemblée

Le bureau actuel accepte une réélection en bloc. Elle est admise à l'unanimité.

11. Election d'un membre du Comité central

Jean-François Ruffetta quitte le CC après une activité de 5 ans, dont 4 ans voués aux activités pédagogiques, Crêt-Bérard, notamment; il fut bulletinier la dernière année, et très actif au sein de différentes commissions. Le président le remercie de sa cordialité, sa précision, sa ponctualité et son ardeur au travail.

A l'unanimité, l'assemblée élit Raymond Martinet de Sulens, présenté par la section de Cossonay.

L'assemblée est levée à 12 h. 10.

Le président:

H. Liard

La secrétaire:

J. Bérard.

JEUNE INSTITUTRICE, bilingue

(diplôme du canton de Berne, Marzili) cherche emploi dès mi-novembre 1967 dans école ou pensionnat pour demi-journée.

(Par exemple enseignement de la langue allemande) à Vevey ou environs.

Offres sous chiffre J 23 234 U à Publicitas S.A., 2501 Bienne.

Restaurant du Signal de Bougy

Edouard Strange

Tél. 76 52 00

à découper

« Les Cahiers Protestants »

Case 76

1000 Lausanne 9

Veillez me faire parvenir un exemplaire du numéro spécial des « Cahiers Protestants » consacré à
l'école

au prix de souscription de Fr. 6.— valable jusqu'au 30 septembre. (Dès octobre : Fr. 7.50).

Adresse exacte :

.....
.....

Ecrire au Wat, c'est écrire mieux!

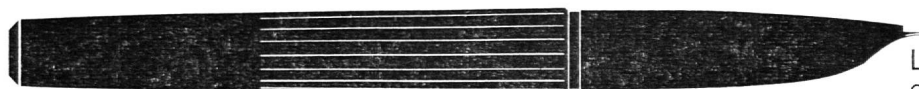


Faites le test du cahier!

Pendant 15 jours, faites écrire vos élèves avec des stylos de différentes marques. (Pour ce test, nous vous remettons volontiers des WAT, sans engagement pour vous.) Comparez ensuite les résultats des différents groupes: Vous verrez vous-même que les cahiers écrits au WAT sont bien supérieurs à la moyenne, quant à la propreté et à la calligraphie, et qu'ils dénotent des progrès visibles en écriture.

Avec le WAT, c'est un jeu d'enfant que d'avoir des cahiers propres. En effet, grâce à sa révolutionnaire cartouche capillaire, *il ne peut absolument pas faire de tache*, même si la plume s'immobilise au beau milieu d'une lettre, tout en étant soumise à une forte pression.

Le WAT est toujours prêt à écrire. Un seul remplissage permet d'écrire plus de 40 pages d'affilée. L'encre spécialement faite pour le WAT et pour sa cartouche capillaire, la «Waterman 88 bleu floride», ne s'oxyde pas; séchant en outre très vite, elle exclut pratiquement le barbouillage, *avantage capital pour les gauchers!*



Le modèle bleu du WAT ne coûte que fr. 12.50

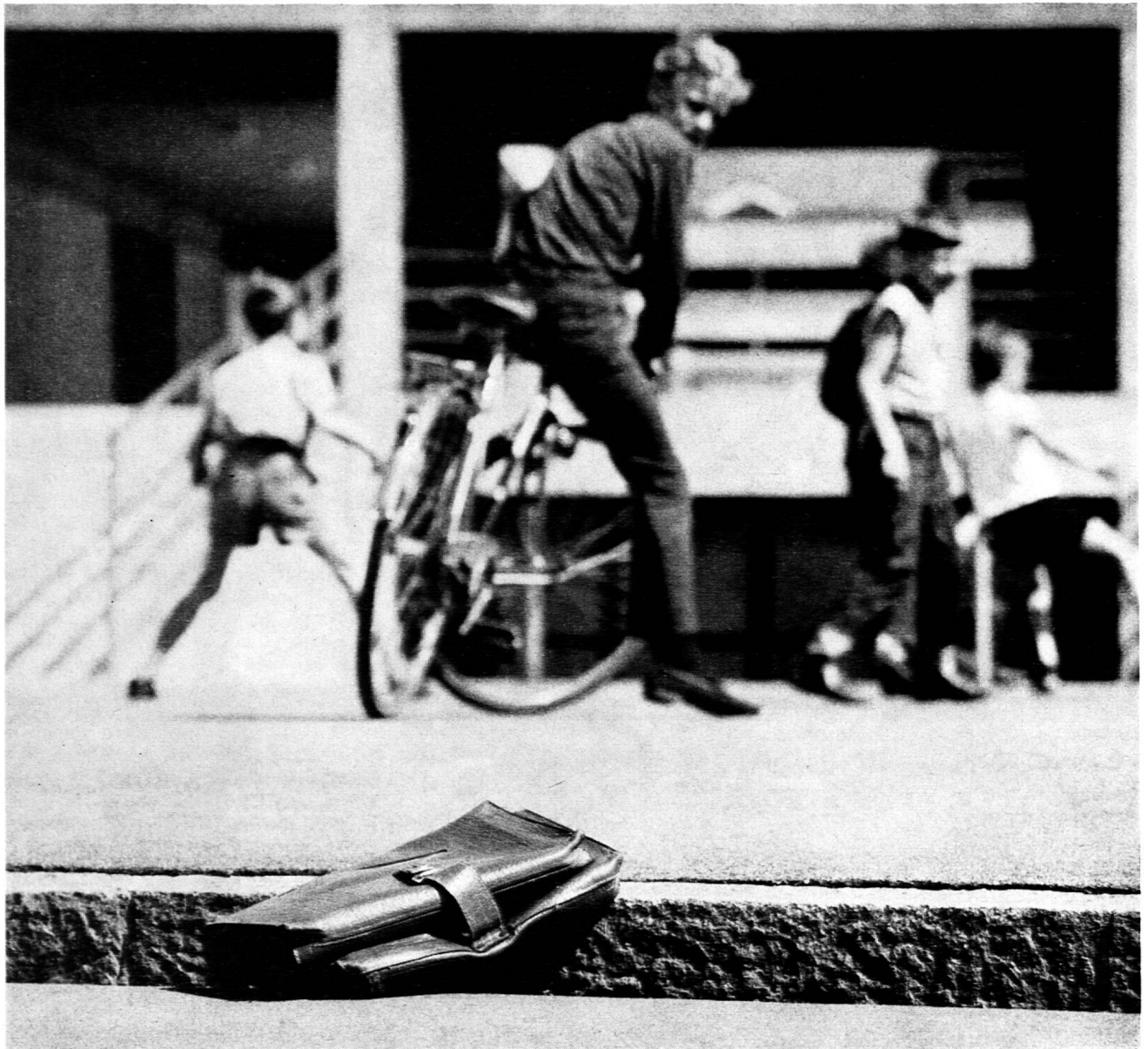
Avant de choisir le stylo de votre classe, ne manquez pas de faire le test du cahier avec le WAT, dans votre intérêt et pour le plus grand bien de vos élèves!

WAT, le seul stylo d'écolier à cartouche capillaire, qui ne tache pas!

Wat

JiF S.A. Waterman
Badenerstrasse 404
8004 Zurich
tél. 051/52 12 80

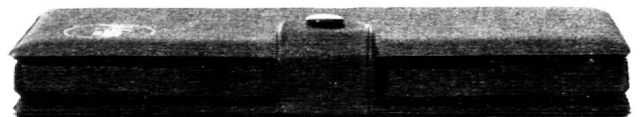
de **Waterman**



Nouveau! Compas Kern désormais dans un étui d'écolier indestructible

Les compas d'écolier doivent résister à bien des chocs. Parfois les sacs d'école sont lancés à toute volée dans un coin. D'autres atterrissent brutalement sur le bord du trottoir. Pour éviter des dommages aux précieux instruments de dessin, nous avons mis en sûreté quatre assortiments d'écolier dans un élégant étui indestructible en matière synthétique souple et rembourrée. Maintenant les voilà à l'abri!

Les compas Kern sont en vente dans tous les magasins spécialisés.



Kern & Cie S. A.
5001 Aarau
Usines d'optique
et de mécanique
de précision

Veillez m'envoyer à l'intention de mes élèves,
_____ prospectus pour ces nouveaux compas.

Nom _____

Adresse _____

genève

Education sexuelle dans les écoles primaires genevoises

A l'orée de la nouvelle année scolaire 1967-68, je n'ai pas d'autre sujet à vous mettre sous la dent que la lettre de M. André Chavanne, président du DIP, sur la position officielle relative à un problème d'une brûlante actualité.

Ce domaine-tabou, qui n'avait pas fait jusqu'à présent l'objet d'une réglementation particulière, est désormais soumis à des conditions d'exploitation telles, qu'il sera bien difficile de l'aborder, même en prenant toutes les précautions voulues.

Jugez-en par vous-même.

E. F.

Monsieur le président,

Votre lettre du 27 février 1967 a retenu toute mon attention, ainsi que celle des services de mon Département.

Je suis en mesure aujourd'hui, en plein accord avec la direction de l'enseignement primaire et le service de santé de la jeunesse, de vous faire connaître la position du Département à l'égard de l'information sur les problèmes d'ordre sexuel dans l'enseignement primaire :

1. Ce sont les parents qui devraient donner à leurs enfants, pendant la croissance de ces derniers, les connaissances nécessaires sur la sexualité et ses buts et répondre honnêtement et franchement à leurs questions. Malheureusement, tous les parents, soit par gêne, soit par ignorance, ne sont pas capables de donner cette information. C'est pourquoi l'école se doit d'assumer, dans ce domaine, une part des responsabilités normalement dévolues à la famille.
2. La période qui semble la plus favorable à cette initiation est la pré-adolescence, qui correspond aux degrés 7, 8 et 9 (cycle d'orientation). C'est dans ces degrés qu'un véritable enseignement doit être donné, par le truchement de spécialistes.
3. Il n'est donc pas question d'un enseignement systématique de l'éducation sexuelle dans les classes primaires : par contre, les maîtres de cet ordre d'enseignement sont auto-

risés à répondre aux questions posées par les élèves, soit individuellement, soit collectivement. Le corps enseignant veillera alors à l'application stricte des dispositions suivantes :

- a) dans tous les cas, l'accord écrit des parents sera demandé ; cette précaution est indispensable si l'on veut respecter le point de vue des familles, qui se rattachent à des groupes philosophiques et religieux différents ;
 - b) une leçon collective d'éducation sexuelle ne pourra avoir lieu que si le maître est en possession de l'accord écrit des parents de tous ses élèves. Il faut en effet éviter à tout prix qu'un enfant ait à souffrir de la décision négative de ses parents.
4. Les maîtres sont invités à travailler en collaboration avec un spécialiste. A cet égard, la liaison avec la section éducation sanitaire du service de santé de la jeunesse est recommandée. Au cas où le maître désire qu'un spécialiste vienne donner une leçon dans sa classe, il s'adressera exclusivement au service de santé de la jeunesse.
 5. Le service de santé de la jeunesse tient à la disposition des maîtres qui en feront la demande la documentation appropriée. Aucune distribution généralisée de documents n'est envisagée.
 6. L'information des candidats à l'enseignement sur le problème de l'éducation sexuelle des élèves est organisée systématiquement par le service de santé de la jeunesse, en liaison avec la direction des études pédagogiques. Pour les maîtres qui n'ont pas reçu cette information et qui souhaitent la recevoir, le service de santé examinera la possibilité de mettre sur pied, en dehors des heures scolaires, des séminaires facultatifs.

Je souhaite que les décisions prises par mon Département soient de nature à vous donner satisfaction et permettent aux maîtres qui se trouvent affrontés à ces problèmes d'apporter à leurs élèves, dans les limites prescrites, toute la lumière souhaitable.

Veillez agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée.

A. Chavanne.

neuchâtel

Comité central

Séance du 15 juin 1967 à Neuchâtel. Présidence: Marcel Jaquet. La suppression de deux numéros d'été de l'« Educateur » rend le compte rendu de cette dernière séance avant les vacances quelque peu tardif. Le bulletinier s'en excuse, bien qu'il n'y soit pour rien.

Correspondance. Le secrétariat fédératif VPOD a effectué un versement de Fr. 680.— à titre de participation aux frais de la campagne de revalorisation.

Au sujet de la campagne encore, l'appel lancé par le CC auprès des collègues non affiliés a valu à notre caissier la

réception de quelques mandats. Rappelons que la lettre adressée à ces collègues, leur rappelant l'effort consenti par la SPN pour l'amélioration de la condition matérielle de tous, leur demandait de faire preuve eux aussi de solidarité en devenant membres de la SPN, ce que le CC souhaitait, ou, tout au moins en participant financièrement aux frais de la campagne. Merci à ceux d'entre eux qui ont répondu d'une façon ou de l'autre, montrant par là qu'ils étaient conscients du rôle joué par notre association dans la défense des intérêts de tous les enseignants.

Assurance RC. Le contrat liant la Neuchâteloise à la SPN arrive à échéance le 31 juillet. Le président mettra au point

avec la compagnie le contrat subséquent, de telle sorte que la couverture ne subisse aucune solution de continuité.

Commission «Information». Le Comité central donne mandat à cette commission de poursuivre son travail et de présenter jusqu'à mi-septembre un projet de budget concernant la création éventuelle d'un poste d'administrateur SPN.

Commission des études pédagogiques. Le président rapporte sur la dernière séance à laquelle il a participé en tant que représentant de la SPN.

Afin de ne pas désavantager les étudiants qui suivent la filière normale (baccalauréat pédagogique, puis EN), la commission et le directeur des études pédagogiques, décidés à ouvrir en quelque sorte une voie parallèle, mais surtout à maintenir le niveau des études, envisagent pour les candidats porteurs d'un autre titre que le baccalauréat pédagogique, de les soumettre à un stage probatoire, puis à des cours de raccordement les mettant en toutes disciplines au niveau des étudiants réguliers. Une expérience sera tentée sur une durée de quatre ans.

Congrès VPOD. Le compte rendu complet du Congrès de Genève a paru dans «Service Public» N° 24. Relevons, en ce qui nous concerne directement que la représentation romande au comité fédératif s'est accrue d'un membre.

La résolution présentée par la SPN demandant l'appui de la VPOD et des milieux syndicaux aux tentatives d'harmonisations des systèmes scolaires dans les différentes régions linguistiques, (pour nous, l'Ecole romande), a été acceptée par une forte majorité des délégués. Nous regrettons toutefois que le texte soumis au congrès ait été remanié, lui donnant un caractère plus général et de portée moins efficace que celui que la SPN avait voté à l'assemblée de Dombresson.

Au sujet de la politique scolaire de la VPOD, il a paru utile à nos associations primaires et secondaires de provoquer une entrevue entre les deux comités et M. Max Arnold, secrétaire-dirigeant de la VPOD.

Cet entretien aura lieu à la rentrée.

Appréciation de travail scolaire. Ce problème est en discussion et en gestation depuis de nombreuses années. Aux conférences officielles de 1956, il avait fait l'objet d'une étude approfondie de plusieurs collègues. Une commission officielle, présidée par notre collègue A. Ischer, inspecteur, et à laquelle participent nos collègues Mlle Theurillat et M. H. Guye l'a repris en s'appuyant sur les travaux cités plus haut. Cette commission a tenu 7 séances entre le 1er septembre et le 17 mai.

Elle s'est donné pour tâche de présenter une véritable refonte du système, de ne pas se contenter d'un simple replâtrage. Ce travail, et les expériences qui en dériveront devront être faits en collaboration totale avec la SPN.

Quelques lignes directrices ont déjà été tracées; il s'agira maintenant de les préciser, et de prévoir des modalités d'application. La promotion doit tenir compte aussi bien des aptitudes que des attitudes des élèves.

Les attitudes pourraient être appréciées dans les disciplines de base en s'inspirant des épreuves cantonales d'orientation proposées actuellement en cours de 5e année, mais en les simplifiant. L'étalonnage établi au vu des résultats de tout le canton permettrait une vue plus objective des résultats. Afin d'enlever aux maîtres le sentiment qu'ils sont personnellement jugés sur le résultat global de leur classe, on pourrait prévoir un premier contrôle au début, et un second en fin d'année scolaire.

Un nouveau système d'appréciation aura nécessairement des répercussions au niveau secondaire, voire sur le plan romand. Il paraît dès lors logique que les élèves de toutes

les sections secondaires, et non seulement les préprofessionnels soient soumis à ces contrôles.

Des essais seront tentés à La Chaux-de-Fonds, où l'autorité scolaire a déjà donné son accord, et dans quelques communes rurales.

Les attitudes, elles, sont du ressort particulier du maître de classe. C'est lui qui connaît les élèves, qui vit avec eux jour après jour. Afin de lui faciliter la tâche, il serait utile de lui fournir un schéma lui permettant, tout au long de l'année de mieux étudier et traduire le comportement des enfants qu'il dirige. La commission a présenté un premier rapport contenant ces lignes directrices à la Conférence de l'Instruction primaire.

Elle va donc pouvoir poursuivre ses travaux, et il est de toute importance que la SPN les suive de près. Merci à notre collègue H. Guye qui est venu présenter ce rapport au CC, ainsi qu'à Mlle Theurillat. Le CC sera tenu au courant au fur et à mesure de la suite du travail.

Cours pour titulaires de classes préprofessionnelles

L'entrevue que nous avons demandé au Département, suite aux conclusions de la «table ronde» de Dombresson a eu lieu le 26 mai. Notre collègue C. Zweijacker, membre de la délégation a bien voulu nous en donner le compte rendu ci-dessous, nous l'en remercions.

G. B.

A la demande de la SPN, M. Gaston Clottu, conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique nous a accordé une entrevue le 26 mai dernier. Il était assisté de M. Roger Hügli, chef du service de l'enseignement primaire et préprofessionnel.

Notre association était représentée par notre président central Marcel Jaquet et les collègues Robert Duckert, Gilbert Philippin, André Rochat et Claude Zweijacker.

L'entretien a essentiellement porté sur les cours de formation destinés au corps enseignant préprofessionnel. Il était l'aboutissement de la table ronde traitant de ce sujet lors de l'assemblée générale annuelle de Dombresson de mars 1967.

Marcel Jaquet, après avoir remercié le chef du Département de nous avoir accordé audience, a précisé que notre dessein n'était pas de critiquer négativement les cours donnés aux membres du corps enseignant. Ces cours ont contenu de nombreux éléments très positifs. Le président central a souligné qu'actuellement, la SPN qui comprend quelque cinq cents membres, est le seul interlocuteur valable du corps enseignant primaire et préprofessionnel vis-à-vis du Département de l'instruction publique.

Toutefois, faute d'avoir un objectif bien défini, les cours de formation donnaient fréquemment des notions trop difficiles à assimiler ou un aspect trop sommaire des méthodes proposées. Ils offraient une vue trop fragmentaire des programmes. Le corps enseignant ne pouvait ni saisir les buts à atteindre ni dominer suffisamment la matière à enseigner. Une de nos délégués a déclaré: «Nous sommes parfois un peu comme un alpiniste placé subitement dans la paroi du Cervin qui ne peut ni monter ni descendre et qui n'aperçoit qu'une tranche du tout».

Nos délégués ont proposé qu'à l'avenir, aussi bien en primaire qu'en préprofessionnelle, on distingue nettement:

- les cours d'acquisition de toute nouvelle matière à enseigner;
- les cours de méthodologie;
- les colloques;
- les cours de formation continue destinée à renouveler et à actualiser l'enseignement.

Des propositions concrètes ont été faites au DIP. Les cours de l'automne 1967 devraient se limiter aux branches suivantes: français, mathématiques, allemand, sciences. Le maître devrait recevoir suffisamment tôt la méthodologie pour la seconde partie du programme de l'année. Le DIP devrait convoquer des colloques à intervalles réguliers afin de confronter les résultats obtenus. Enfin, le DIP devrait envisager des cours de formation continue pour tous les degrés de l'enseignement.

Il est ressorti de l'entretien que nos vues et celles du DIP étaient très proches. M. Roger Hügli a insisté sur la nécessité de la participation active du corps enseignant. Les professeurs de méthodologie de l'Ecole normale devront être secondés par des moniteurs, membres du corps enseignant primaire et préprofessionnel qui dominent bien la nouvelle matière.

Rappelons que les cours de cet automne auront lieu du 9 au 14 octobre à La Chaux-de-Fonds et du 16 au 21 octobre à Neuchâtel. Les matinées seront essentiellement consacrées à l'acquisition de notions nouvelles tandis que les après-midi seront davantage orientés vers l'information.

En fin de séance, le chef du Département fit un rapide tour d'horizon de quelques problèmes en suspens: caisse de remplacement, caisse de pensions, participation du corps enseignant dans les commissions scolaires et statut du corps enseignant. Les sujets de dialogue ne manquant point, une nouvelle entrevue est prévue cet automne.

Centenaire de l'Ecole normale

Les festivités du centenaire de l'Ecole normale se sont déroulées dans des conditions idéales. Les organisateurs: la direction, les professeurs et les élèves n'avaient rien laissé au hasard. Même le beau temps avait été convié pour permettre les représentations en plein air.

Conférence de presse. Quelques jours avant les spectacles et cérémonies, le directeur avait invité une dizaine de journalistes à une conférence dans laquelle il exposa les buts, le rôle de l'école, et présenta le nouveau bâtiment. Nous remercions M. Zaugg d'y avoir associé l'«Educateur».

— L'Ecole normale, dit le directeur en accueillant ses hôtes, veut être plus qu'une «école»; elle doit tendre à devenir un véritable foyer culturel et pédagogique, à l'usage non seulement des étudiants, mais de tous les enseignants. Elle est un lieu ouvert, un instrument de travail adapté aux conceptions modernes de l'éducation. Sa tâche est immense et d'une haute importance: ne doit-elle pas préparer à l'exercice de leur métier ceux qui dans l'avenir tiendront en leur main la base de l'édifice scolaire du pays? Les futurs maîtres ont besoin certes d'un bagage de connaissances, mais surtout, ils doivent acquérir un esprit ouvert, une conscience des moyens, des méthodes d'enseignement possibles. L'Ecole ne prétend pas donner des recettes toutes faites au futur pédagogue, elle veut l'amener à se trouver lui-même, elle veut en faire un être libre, autonome et responsable.

L'ère des leçons magistrales et de l'enseignement ex-cathédra est révolu. Le nouveau bâtiment, par son agencement se prête admirablement au travail en profondeur par petits groupes; on y trouve que peu de grandes salles scolaires traditionnelles. Au contraire, les professeurs disposent de locaux de dimensions restreintes propres à favoriser les séminaires, les discussions à quelques-uns.

Les manifestations du centenaire ont pour but, non seulement de marquer un important anniversaire qui coïncide avec l'inauguration des nouveaux locaux, mais aussi de faire connaître l'institution et ses buts au peuple neuchâtelois qui lui

a donné sa maison. Le recrutement des étudiants reste encore insuffisant, il ne permet pas de pallier complètement la pénurie actuelle. Il faudrait, pour assurer la repourvue normale des postes vacants, que l'effectif passe de 50 à 70 élèves.

L'Ecole normale ne se contente pas d'accueillir les jeunes gens et jeunes filles pour les cours. La maison reste ouverte au-delà des heures de travail, le soir même. Les étudiants, surtout ceux qui n'ont à Neuchâtel qu'une chambre, peuvent venir y travailler, se divertir, écouter de la musique. L'Ecole est leur «maison». Dès le mois de septembre, un programme de conférences, forums sera mis sur pied. M. Zaugg invite ensuite ses hôtes à visiter la maison sous la conduite de Mlle Kemm, de MM. Bron et Müller, professeurs.

La maison. L'immeuble faubourg de l'Hôpital 68 est une charmante maison de maître datant du XVIIIe siècle. Construite sur les plans d'Erasmus Ritter, l'architecte qui fit également les plans du Palais DuPeyrou, elle a abrité entre autres hôtes illustres le colonel Charles-Daniel de Meuron, officier au service de la Hollande, puis de l'Angleterre, et au temps de l'occupation française, servit de résidence au général Oudinot.

Faire de cette gentilhommière une école, sans en détruire l'harmonie ni l'atmosphère aimable était une véritable gageure. Elle a pourtant été tenue par l'architecte, M. F. Wavre. La maison a gardé son caractère confortable et intime. Chacune des pièces a reçu un nom poétique ou historique: salle des muses, salle du général, etc. Dans le grand salon, les peintures de Bachelin ont été remises en valeur. Peu de vastes locaux donc, mais plusieurs petits «boudoirs» qui se prêteront admirablement à des colloques restreints, des échanges de vues en petit comité. On y trouve encore une petite «tisanerie», (à propos, qui est l'inventeur de cet heureux néologisme?) où les élèves peuvent venir se faire une tasse de thé ou de café, se détendre entre deux cours.

La nouvelle maison est donc un outil particulièrement bien adapté aux buts poursuivis par l'Ecole.

La cérémonie officielle. Elle s'est ouverte le mercredi 5 juillet à la collégiale par une prière du pasteur Georges Borel, aumônier des étudiants et chargé de cours. Puis, le chef du Département de l'instruction publique, M. Gaston Clottu, après avoir tracé un bref historique de la préparation des instituteurs dans la région, s'est attaché à dégager l'importance que revêt pour la République une bonne formation des enseignants de base. Il remercie au nom des autorités, du peuple neuchâtelois et on son nom propre les artisans de l'excellent travail qui s'est fait dans l'Ecole depuis cent ans, et conclut en souhaitant que les exigences intellectuelles, le goût de l'art, du labeur bien fait, le désir de servir restent à l'honneur dans la nouvelle maison.

M. Jean Décoppet, président du Grand Conseil apporte le salut et les vœux du parlement neuchâtelois, et remercie les professeurs de la conscience qu'ils mettent à former ceux dont dépend la valeur de l'école neuchâteloise.

C'est ensuite au tour de l'abbé Piquand, vicaire général de la paroisse catholique de Neuchâtel, d'apporter le salut et les vœux de l'Eglise romaine.

M. Zaugg, directeur de l'EN prend ensuite la parole.

— En donnant à l'institution sa maison, le peuple neuchâtelois et ses autorités ont manifesté et renouvelé leur confiance et leur intérêt pour nos écoles. L'enfant d'aujourd'hui a besoin d'une éducation, d'une formation qui lui ouvrent le cœur et l'âme. Il s'agit, pour l'instituteur d'apprendre à ses élèves à connaître les nouvelles exigences de la liberté. Etre libres ensemble, voilà un concept qui prend naissance sur les bancs de l'école déjà.

Entre les allocutions, les invités eurent le plaisir d'entendre des chœurs exécutés par la chorale de l'Ecole normale dirigée par M. G.-H. Pantillon, et quelques chants préparés

par une classe de la Maladière, sous la direction de notre collègue Charles Landry.

Remise de l'immeuble. Après la cérémonie à la collégiale, les invités se sont rendus sur la terrasse de la nouvelle maison. C'est là que M. le chef du Département remit symboliquement les clefs de la maison au directeur de l'Ecole. On y entendit encore quelques chœurs de la chorale de l'EN, et des allocutions de circonstance. Les invités furent ensuite conviés à un vin d'honneur offert par l'Etat, puis eut lieu la visite de la maison.

Le soir, à la Rotonde, un abondant buffet froid fut servi, agrémenté de productions variées préparées par les Normaliens et quelques artistes de la ville. La soirée se termina par un bal animé.

G. B.

Bienvenue

au collègue Maurice Tissot, instituteur à Cortaillod qui vient de se faire recevoir de la SPN.

Assurance RC

Comme le compte rendu du dernier Comité central le laisse entendre, un nouveau contrat collectif a été signé entre la SPN et la «Neuchâteloise». Dès le 1er août 1967, tous les membres SPN ou SPN/VPOD sont couverts par la police collective. Il ne sera, de ce fait plus délivré de contrats individuels. L'adhésion à la société implique automatiquement la couverture en RC. Les anciennes formules peuvent donc être détruites.

Les primes : Fr. 3.— par membre pour une assurance au million sont payées par la caisse centrale. Ce montant sera inclus dans la cotisation. Pour les collègues qui sont déjà assurés par leur employeur, l'assurance collective SPN est subsidiaire à celle contractée par les communes. D'autres renseignements détaillés seront publiés ultérieurement.

G. B.

Art nègre

Le musée d'ethnographie de Neuchâtel, dont la renommée s'étend d'année en année à l'étranger même, a marqué le 175e anniversaire de sa fondation par une des plus remarquables expositions qu'ait mises sur pied jusqu'ici M. Jean Gabus. Et l'on sait si la carrière de l'éminent conservateur a déjà été jalonnée de succès. Le musée vivant et mobile a trouvé chez lui un de ses partisans et réalisateurs les plus avisés. Chaque fois qu'une nouvelle exposition sort de l'imagination de ce créateur, on a peine à croire qu'un homme réussisse si aisément, semble-t-il, à accumuler cette foison de documents de valeur inestimable qui font l'admiration de tous les visiteurs.

C'est l'art nègre, cette fois-ci, qui a tenté le maître, choix qui s'imposait bien un peu puisque le musée ne possède pas moins de trente mille objets africains. Quatre photographies gigantesques reproduisant des œuvres du XIIe siècle occupent la grande paroi de l'exposition et attestent l'ancienneté de cet art.

L'embryon du musée ne fut autre que le cabinet d'histoire et de curiosités ethnographiques que le général Charles-Daniel de Meuron donna à la ville de Neuchâtel. La richesse des apports subséquents provient de voyageurs ou explorateurs dont la prospérité de nos trois anciennes industries (horlogerie, indiennes et dentelles) facilitait les pérégrinations nécessitées par l'exportation et favorisées par l'esprit d'aventure. Il faut y ajouter tout ce qu'ont rapporté au pays de nombreux missionnaires. Aussi l'exposition offre-t-elle la plus grande variété en parures, bijoux, armes, outils, ustensiles, poteries, statuettes, vêtements merveilleux, instruments de musique, objets de dévotion païenne, masques, etc., etc. C'est une évocation du rôle des ancêtres, de l'enfant, de la femme, de l'importance attribuée à la chefferie, à la guerre, à la chasse, à la fécondité et conséquemment au mariage, au bonheur, mais aussi à la maladie et à la mort.

Un ouvrage de valeur, abondamment illustré, relate ces 175 ans d'histoire. M. Gabus a rédigé là un beau et précieux livre d'art. (Fr. 15.—.)

Toutes les expositions (14) de M. Gabus ont été un enrichissement certain pour le public. Mais celle-ci a, pour marquer cet anniversaire, pris une envergure inusitée. C'est dire qu'«a fortiori» elle doit, en raison de son importance, attirer l'attention et l'intérêt de chacun, du monde cultivé en particulier, que les écoles singulièrement ne manqueront pas une aubaine qui ne se représentera pas avant... 25 ans.

L'exposition est ouverte jusqu'au 31 décembre.

W. Guyot.

Jura bernois

Principal souci de la Direction de l'instruction publique

Ne pas rétrograder en matière scolaire

La Direction de l'instruction publique du canton de Berne a fait paraître en juillet son rapport de gestion pour l'année 1966. Par souci d'économie sans doute, la brochure était présentée sous une forme plus condensée, sur un plus petit nombre de pages ; si tous les départements cantonaux sont animés du même esprit d'épargne, l'Etat va récupérer de précieux deniers !

Accroissement des naissances

Le principal événement intervenu au cours de 1966 a été naturellement le changement de chef du Département de l'instruction publique ; après 18 ans d'activité comme conseiller d'Etat, dont quatorze à la tête de l'instruction publique, M. Virgile Moine s'est retiré, laissant son poste à M. Simon Kohler, conseiller national de Courgenay. Parmi les mérites que s'est attribués M. Moine, l'on se doit de relever qu'il a largement contribué à faciliter les constructions scolaires nouvelles et à assurer un véritable développement de l'école, dans ses divers degrés.

Notre époque est caractérisée essentiellement par un important accroissement du nombre des naissances. Toutefois, les effets normaux d'un tel phénomène sont fortement ralentis par la situation financière précaire de l'Etat et des communes en général. Dès lors, l'un des principaux soucis de la Direction de l'instruction publique est de ne pas rétrograder en matière scolaire. Tout ce qui sera entrepris dorénavant dans le secteur de l'école revêtira une importance décisive pour l'avenir du pays. Consciente donc de cette certitude, la Direction s'efforce actuellement d'entreprendre les aménagements nécessaires à tous les degrés de la formation. Des économies sont certes possibles dans le domaine de l'enseignement, mais elles ne doivent intervenir que si, à longue échéance, elles n'entraînent pas de graves préjudices.

La formation du corps enseignant

Certains articles de la nouvelle loi du 17 avril 1966 sur la formation du corps enseignant ont provoqué des discussions assez vives au sein du corps enseignant. Comme elles n'ont toutefois pas porté sur le principe de l'amélioration de la formation ni sur le perfectionnement, mais plutôt sur la solution adoptée pour atteindre ces objectifs, ces critiques devraient disparaître prochainement, lorsqu'une solution qui puisse satisfaire chacun aura été trouvée.

Conjointement à la formation du corps enseignant, son recrutement demeure une grave préoccupation. Même si une détente s'est produite au degré inférieur de l'école primaire, chez les institutrices surtout, la pénurie n'est pas encore vaincue dans le canton — elle l'est pratiquement dans le Jura. Les déplacements incessants de population, le pouvoir d'attrait exercé par les grandes agglomérations, comme aussi les mises à la retraite, l'abandon de la profession et la poursuite des études sont les causes principales et inévitables de la pénurie, laquelle n'est pas seulement propre au degré primaire d'ailleurs. Elle s'est en effet accentuée à tous les degrés des gymnases. L'université ne constitue pas le moindre souci également de la Direction de l'instruction publique. On réclame partout une planification, mais on en ignore encore l'étendue, car l'on ne connaît pas l'importance de l'aide fédérale. En tout cas, le retard à rattraper prévu par le rapport Labhart jusqu'en 1975 ne pourra pas l'être. En dépit des difficultés présentes, une commission de planification a été désignée, qui essaiera de repenser le développement et la structure de l'université.

Des chiffres éloquentes

Des tableaux récapitulatifs et des statistiques, il est bon d'extraire quelques chiffres car, à eux seuls, ils démontrent l'ampleur des tâches qui sont celles de la Direction de l'instruction publique.

Les subventions pour les constructions scolaires forment toujours un gros paquet. En 1966, il a été alloué plus de 22 millions de subventions en faveur de frais de construction et de transformation de collèges, de logements du corps enseignant, de halles et de places de gymnastique, d'achat de moyens d'enseignement et de mobilier. 308 projets ont été examinés, ainsi que 349 décomptes. Le total des subventions promises mais non encore touchées à fin 1966 s'élève à près de 70 millions.

Le canton de Berne compte 529 communes scolaires et 809 localités ayant la scolarité. Le Jura comprend 650 classes, dont trois ont encore de 41 à 50 élèves. Pour le canton, sur un total d'enseignants de 3996, 83 occupaient un poste sans pouvoir y être élus définitivement : c'est le chiffre actuel de la pénurie.

L'effectif des élèves des neuf années primaires était de 102 585, dont 16 061 de langue française. Quant aux écoles secondaires, elles comptaient 24 371 élèves dont 3910 de langue française.

Les bourses ont augmenté de nombre au niveau universitaire, de 479 ; en revanche, à cause des nouvelles dispositions légales, celles des écoles moyennes et normales sont en forte régression. En fait, les bénéficiaires de bourses sont moins nombreux, mais les sommes dépensées plus importantes (Fr. 3 892 000.—).

En résumé, surtout quant on constate que dans nombre de communes le budget attribué à l'école atteint le tiers ou la moitié des dépenses, l'école peut paraître coûteuse. En fait, c'est vrai ; mais il s'agit d'un placement dont l'intérêt n'apparaît pas d'emblée. La garantie est pourtant sûre, pour qui veut y réfléchir. Ce qui n'exclut nullement que des économies peuvent aussi être faites dans ce domaine. Il est des établissements scolaires dotés d'un merveilleux matériel d'enseignement, qui n'est pourtant guère utilisé et qui ne justifie franchement pas sa dépense. C'est là que des économies peuvent être faites, ainsi que dans les constructions trop luxueuses, non pas dans l'achat du nécessaire et de l'indispensable.

Information aux parents et aux enseignants

L'examen d'admission des futurs élèves des écoles de mécanique, d'horlogerie et d'électricité du Technicum cantonal de St-Imier est fixé au lundi 27 novembre 1967. Afin de renseigner et d'orienter les parents sur les différents métiers, la Commission de surveillance a décidé d'inviter tous les intéressés à une séance d'orientation, le samedi 9 septembre 1967. Dès 9 h. 15, le directeur exposera l'organisation de l'école. L'exposé sera suivi d'une visite des ateliers sous la direction des chefs de division et de section.

Rappelons que le Technicum forme des mécaniciens de précision, des dessinateurs de machines, des horlogers complets et des horlogers-rhabilleurs, des dessinateurs en horlogerie, des micromécaniciens, des régleuses, des radio-électriciens, des mécaniciens-électriciens et, à partir de 1968, des monteurs d'appareils électroniques. La durée d'apprentissage est de 4 ans (1 1/2 ou 2 ans pour les régleuses). L'écolage se monte à 200 francs par an, le matériel scolaire à 150 francs environ (250 francs pour les horlogers), les assurances et les courses scolaires à 120 francs env. Les élèves ne reçoivent pas de salaire. L'année scolaire compte 40 semaines de travail et 3 semaines de vacances en avril, 6 en juillet-août, 2 en octobre et 2 à Noël.

Le Technicum forme aussi des ingénieurs-techniciens en mécanique et microtechnique. La durée de ces études est de 3 ans. L'examen d'admission en division technique est obligatoire pour tous les élèves.

Le corps enseignant se fera un plaisir de donner aux parents et au corps enseignant tous les renseignements désirés lors de votre visite.

Le directeur : G. Bendit.

Rentrée des classes au Technicum

Les élèves du Technicum cantonal de St-Imier se sont remis au travail le lundi 21 août après six semaines de vacances. Ils ont entamé la dernière partie du semestre d'été qui se terminera le 30 septembre 1967. Pendant cette courte mais difficile période de travaux de fin de semestre aura lieu la course d'automne ayant pour but la visite d'usines.

La direction organisera le samedi 9 septembre 1967 une visite du Technicum destinée à l'orientation des parents de la nouvelle volée d'élèves des écoles de mécanique, d'horlogerie et d'électricité. L'examen d'admission pour ces élèves est fixé au lundi 27 novembre 1967.

Création de l'Amicale des anciennes élèves de l'Ecole normale de Delémont

Le 30 juin, plus de 350 institutrices se sont réunies à Delémont en vue de reconstituer une amicale des anciennes élèves de l'Ecole normale. Il appartient à M. J.-A. Tschoumy, directeur de l'Ecole normale, de saluer cette imposante assemblée et de se réjouir d'une aussi grande participation. La suite des débats fut ensuite confiée à Mme Michèle Sandrin-Voisard, de Porrentruy, présidente du comité provisoire. Mme Sandrin rappela l'existence d'une première amicale, fondée en 1934, sous l'impulsion de M. Charles Junod, directeur de l'Ecole normale à ce moment-là. Mais cette association disparut en 1960. La nouvelle amicale projetée se veut totalement autonome; son but consiste à créer des occasions de rencontres, à mettre sur pied des conférences et diverses manifestations d'ordre culturel et artistique, à décerner chaque année un prix à une élève méritante de l'Ecole normale et à participer financièrement à certaines activités de l'établissement, telles que les camps de ski, les courses, les voyages d'étude, etc.

L'exposé de Mme Sandrin fut suivi de l'adoption des statuts et de la fixation de la cotisation (Fr. 5.—). Un comité fut alors formé. Mme Michèle Sandrin, qui avait présidé l'assemblée avec beaucoup de distinction, fut appelée à la présidence, tandis que Mmes et Mlles Suzanne Junod (déléguée des districts de Bienne-La Neuveville), Geneviève Fesselet (Courtelary), Marie-Jeanne Paratte (Moutier), Bernadette Rais et Christiane Willemin (Delémont), Madeleine Cuttat (Franches-Montagnes), Catherine Bellenot (classes enfantines), Viviane Scherrer (classes d'ouvrages) et M. James Christe (cours spéciaux) représenteront les diverses sections jurassiennes et les diverses catégories d'enseignants et d'enseignantes formées à l'Ecole normale de Delémont. Quant à M. J.-A. Tschoumy, en tant que directeur, il fera d'office partie du comité.

Delémont fut choisie comme lieu de la prochaine assemblée, à une date qui sera encore à fixer.

Cette réunion constitutive fut l'occasion pour de nombreuses séries de se retrouver autour d'une table bien garnie dans plusieurs restaurants de la ville avant d'assister à la dernière représentation donnée par les élèves de l'Ecole normale, après les concerts du mercredi et du jeudi réservés plus particulièrement aux parents, au public, aux autorités et aux collaborateurs de l'Ecole. Ce spectacle, que nous avons présenté avant les vacances, connut les faveurs de l'auditoire et révéla, une fois de plus, l'excellent niveau de préparation qui est de mise à l'Ecole normale des institutrices de Delémont.



La communication la plus rapide et la plus économique entre **Ouchy** et les deux niveaux du centre de la **ville**.

Les billets collectifs peuvent être obtenus directement dans toutes les **gares ainsi qu'aux stations L-O** d'Ouchy et du Flon.

Nomination à l'Ecole normale

Nous avons le plaisir de signaler que Mme Michèle Zaugg-Rothlisberger, épouse de M. Rémy Zaugg, artiste-peintre, à Bâle, a été nommée au nouveau poste de maîtresse de travaux manuels en section jardinières d'enfants de l'Ecole normale de Delémont.

Cet enseignement avait toujours été donné par Mlle Marquet, avec la compétence qu'on lui connaît. Le succès de cette voie de formation, ainsi que le grand nombre d'élèves, exigeaient que l'enseignement de ce niveau se structure différemment.

Mme Zaugg, après avoir acquis son brevet de maturité à l'Ecole cantonale de Porrentruy, a suivi la Gewerbeschule de Bâle, en vue du diplôme d'enseignement du dessin et des travaux manuels ainsi que des cours particuliers d'enseignement des travaux manuels au niveau préscolaire. Elle obtiendra le diplôme de maîtresse de dessin au printemps 1968. C'est donc une force jeune et compétente que s'adjoint l'Ecole normale, au moment où les classes enfantines, chaque année plus nombreuses dans le Jura, exigent une formation professionnelle toujours plus spécialisée de leur personnel enseignant.

Cours à l'Ecole normale de Porrentruy

Vingt-et-un instituteurs et institutrices de l'ancien canton ont suivi, durant une quinzaine de juillet, à l'Ecole normale des instituteurs, un cours de français. Ce stage, placé sous l'égide de la Société de travail manuel et de réforme scolaire du canton de Berne, était dirigé par M. P. Pulver, instituteur à Mont-Tramelan; il fut donné par M. Joye, Dr ès lettres et professeur de français à l'EN. Les heures d'étude alternèrent avec des excursions en Ajoie et des visites d'usines.

Du 17 juillet au 12 août, l'Ecole normale a mis ses ateliers de travaux manuels à disposition d'une douzaine d'instituteurs jurassiens et biennois qui suivaient un cours de menuiserie élémentaire donné par M. Roger Droz, maître de travaux manuels à l'EN. Ce cours était organisé par la Société jurassienne de travail manuel et de réforme scolaire.

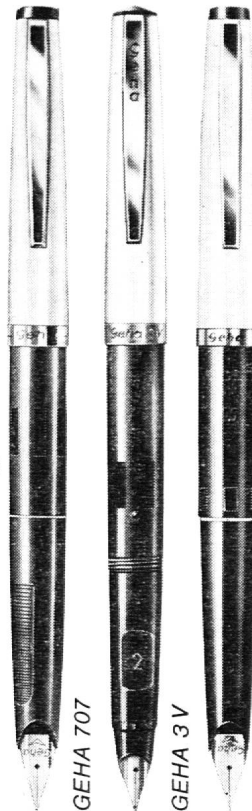
Etude du milieu

Durant trois jours, du 17 au 18 juillet, une douzaine d'enseignants jurassiens ont suivi aux Emibois un cours organisé par la Société jurassienne de travail manuel et de réforme scolaire et consacré à l'étude du milieu (histoire locale, géographie, géologie, hydrologie, sciences, faune et flore d'une région). La direction de ce cours avait été confiée à M. Adolphe Ischer, ancien directeur de l'Ecole normale de Neuchâtel, un spécialiste en la matière.



Geha

Seuls les stylos
pour écoliers
GEHA possèdent
un réservoir
supplémentaire
d'encre ainsi
qu'une grande
plume extra souple



Geha 707

pour élèves avancés et tous ceux qui ne sont plus dépendants des encoches réglables du 3V. Stylo écolier GEHA 707 avec positions de maintien et grande plume souple en acier spécial. Système à cartouches. Corps vert marine et capuchon chromé. Réservoir supplémentaire. Conduit d'encre Synchro. Incassable. Fr. 9.50

Geha 3V

pour les premières années d'école Stylo pédagogique avec encoches réglables. Elles imposent à l'élève une bonne position de main et améliorent l'écriture. Système à cartouches. Plume en acier spécial, dorée. Stabilisateur. Corps vert marine. Capuchon à visser chromé. Réservoir supplémentaire. Conduit d'encre Synchro. Incassable. Fr. 10.90

Geha 711 K

Système à piston. Grande plume souple dorée en acier chrome-nickel avec pointe en métal précieux. Corps noir. Réservoir supplémentaire. Conduit d'encre Synchro. Fr. 14.-

711 P Stylo identique avec système à cartouches. Fr. 14.-

**Qui essaie GEHA —
achète GEHA!**

Agence générale: KAEGI SA 8048 Zurich
Hermetschloostrasse 77 Téléphone 051/62 52 11

A NEUCHÂTEL, rue St-Honoré 5

Reymond

La librairie sympathique où l'on bouquine avec plaisir

Weith

R. DE BOURG
LAUSANNE

Envois à choix

TRICOTAGES
ET
SOUS-VÊTEMENTS
DE QUALITÉ

L'événement de l'année



Une course d'école par le MOB

ou encore aux **ROCHERS DE NAYE**
Jardin alpin, vue splendide, arrangements spéciaux
pour écoles.

Demandez la brochure des courses d'école remise gra-
tuitement par la direction du MOB à Montreux,
tél. 61 55 22.



Société vaudoise et romande de Secours mutuels

COLLECTIVITÉ SPV

La caisse-maladie qui garantit actuellement plus de 1400 membres
de la SPV avec conjoints et enfants.

Elle assure : les frais médicaux et pharmaceutiques ; une indem-
nité spéciale pour séjour en clinique ; une indemnité journal-
lière différée payable pendant 720 jours à partir du moment où
le salaire n'est plus payé par l'employeur. Combinaison maladie-
accidents-tuberculose, polio, etc.

Demandez sans tarder tous renseignements à
M. F. PETIT, RUE GOTTETTAZ 16, 1012 LAUSANNE, TÉL. 23 85 90

Votre fournisseur pour

toutes fournitures pour l'enseigne-
ment de la reliure et du carton-
nage :

Toiles, simili-cuirs, papiers et cartons en tous gen-
res. chevillières, tranche-fils, rubans, cordonnets,
colles, fournitures, outils, machines.

Alfred Ramseyer SA

Berne, rue Erlach 16 b
Téléphone (031) 23 58 58

Centre orthopédagogique « Plein Soleil » Delémont

Deux postes d'éducatrices sont mis au concours pour le 1^{er} octobre 1967. Le centre s'occupe d'enfants semi-éducables et est organisé en semi-internat, du lundi au vendredi.

Titre exigé : brevet d'institutrice ou de jardinière d'enfants. Une formation spéciale ou des expériences acquises auprès d'enfants déficients sont souhaitées.

Traitement : légal.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la direction du centre, 7, chemin de la Brasserie, 2800 Delémont (tél. 066/2 34 38).

Les postulations sont à adresser jusqu'au 15 septembre 1967, au président de la commission, M. Maurice Petermann, inspecteur scolaire, 2854 Bassecourt.

Ecole d'administration de Saint-Gall (Verkehrsschule St. Gallen)

Ecole cantonale supérieure pour les transports et l'administration

Préparation complète aux carrières de fonctionnaires CFF, PTT, douane, Swissair, etc. — à des professions avec possibilités d'avancement !

Cours de deux ans avec diplôme final.

Cours préparatoire de six mois
(octobre 1967 - mars 1968)

- ✧ destiné aux élèves de langue maternelle française, italienne et romanche
- ✧ pour l'étude approfondie de la langue allemande
- ✧ pour la préparation au cours de deux ans
- ✧ faisant suite à trois années d'école secondaire (connaissances fondamentales de la langue allemande indispensables).

Délai d'inscription : 23 septembre 1967.

Renseignements : Direction de l'Ecole d'administration de Saint-Gall, Notkerstrasse 20, 9000 Saint-Gall.

L'Ecole suisse de Lima (Pérou) cherche pour le
15 mars 1968 un

maître secondaire

mathématiques/sciences naturelles
ou
langues/histoire.

L'enseignement se fait en espagnol. Il est demandé des connaissances de base de cette langue. La période d'adaptation sera facilitée par un enseignement partiel dans les classes d'allemand.

Un engagement de quatre ans donne droit au voyage payé aller et retour. Nombre minimum d'heures de cours : 28.

Le Secrétariat du **Comité d'aide aux écoles suisses à l'étranger, Alpenstrasse 26, 3000 Berne**, donnera tous renseignements complémentaires sur demande **écrite**. Les candidatures doivent être envoyées à cette adresse avec **copie** ou **photocopie** des diplômes et certificats, curriculum vitae manuscrit, photographie et liste de références.

Le centre pédagogique de Malvilliers (NE)

désire engager un

éducateur

pour la conduite de son foyer d'adolescents en apprentissage.

Préférence sera donnée à personne formée et expérimentée ayant le sens du travail en équipe, mais capable d'assurer ses responsabilités éducatives avec autonomie.

Salaires adaptés au degré de formation et de compétence, horaire de travail régulier, prestations sociales et caisse de retraite.
Logement à disposition.

Entrée en fonctions : début octobre ou date à convenir.

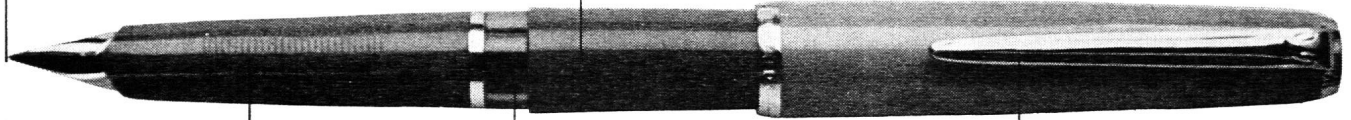
Adresser offres manuscrites et curriculum vitae, sous chiffre 5744 au bureau de l'« Educateur », Imprimerie Corbaz S.A., 1820 Montreux.

pourquoi le nouveau Pelikano a-t-il un tel succès?

Grâce à sa grande plume souple, il permet à l'écolier d'écrire agréablement décontracté. Facilement interchangeable, avec pointes adaptées à tous les degrés, cette plume fait du Pelikano le stylo de la scolarité entière.

Le remplissage à cartouches est la solution idéale pour l'écolier. Cahiers, pupitres et vêtements ne sont plus jamais tachés. La leçon n'est pas troublée par la manipulation d'encriers.

Une cartouche suffit pour remplir tout un cahier. Les emballages pour écoles sont très avantageux.



Le Pelikano ne crache pas car il est muni du régulateur d'encre « thermic ».

Des rainures adaptées aux doigts facilitent la position correcte de la main.

Un hublot permet de contrôler le niveau de l'encre.

Grâce à la boîte de réparations, le maître remplace facilement, à peu de frais, les pièces détériorées.

Le capuchon, robuste et moderne, est parfaitement étanche. La plume trace donc toujours au premier appel

le *nouveau* Pelikano

VR

Chemins de fer neuchâtelois

RVT

Les Brenets et ses magnifiques bassins du Doubs

Les Ponts-de-Martel et sa réserve naturelle du Bois des Lattes

Le Val-de-Travers et son chapeau de Napoléon

CMN

Le Val-de-Ruz et son château féodal de Valangin

Alder & Eisenhut AG

75 ans 1891-1966

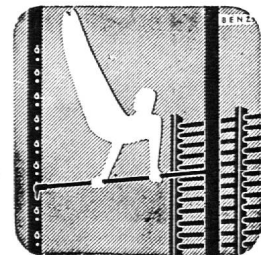
Fabrique d'engins de gymnastique, de sport et de jeux

KOSNACHT-ZH
Tél. (051) 90 09 05

Fabrique Ebnat-Kappel/SG

Nos fabrications sont conçues sur les exigences de la nouvelle école de gymnastique

Fourniture directe aux autorités, sociétés et particuliers



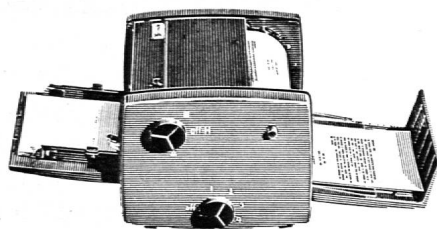
Henniez-Lithinée



*la boisson
de toute heure*

REX-ROTARY **R11**

L'hecto-duplicateur ultra-rapide ;
100 % automatique ; fonctionne-
ment infaillible ; avec ou sans
moteur.



Agence générale:
Eugen Keller & Co AG
Monbijoustrasse 22
3000 Berne
Téléphone 031 25 34 91

BON ED
Envoyez sans engagement
documentation complète du
Rex-Rotary R-11

Nom: _____

Adresse: _____

Transports Allaman - Aubonne - Gimel

Courses à la plage d'Allaman et au Signal-de-
Bougy durant la belle saison.

Gare d'Aubonne
Tél. (021) 76 50 15

Membres du corps enseignant, vos élèves trouveront à

Bellerive-Plage

Lausanne

L'heure de plaisir...
La journée de soleil...
Des vacances profitables...

Conditions spéciales
faites aux élèves accompagnés de l'instituteur

Papeterie St-Laurent

Charles Krieg

Tél. 23 55 77

Rue Haldimand 5 LAUSANNE

Satisfait au mieux :

Instituteurs — Etudiants — Ecoliers

Deux assurances
de bonne compagnie



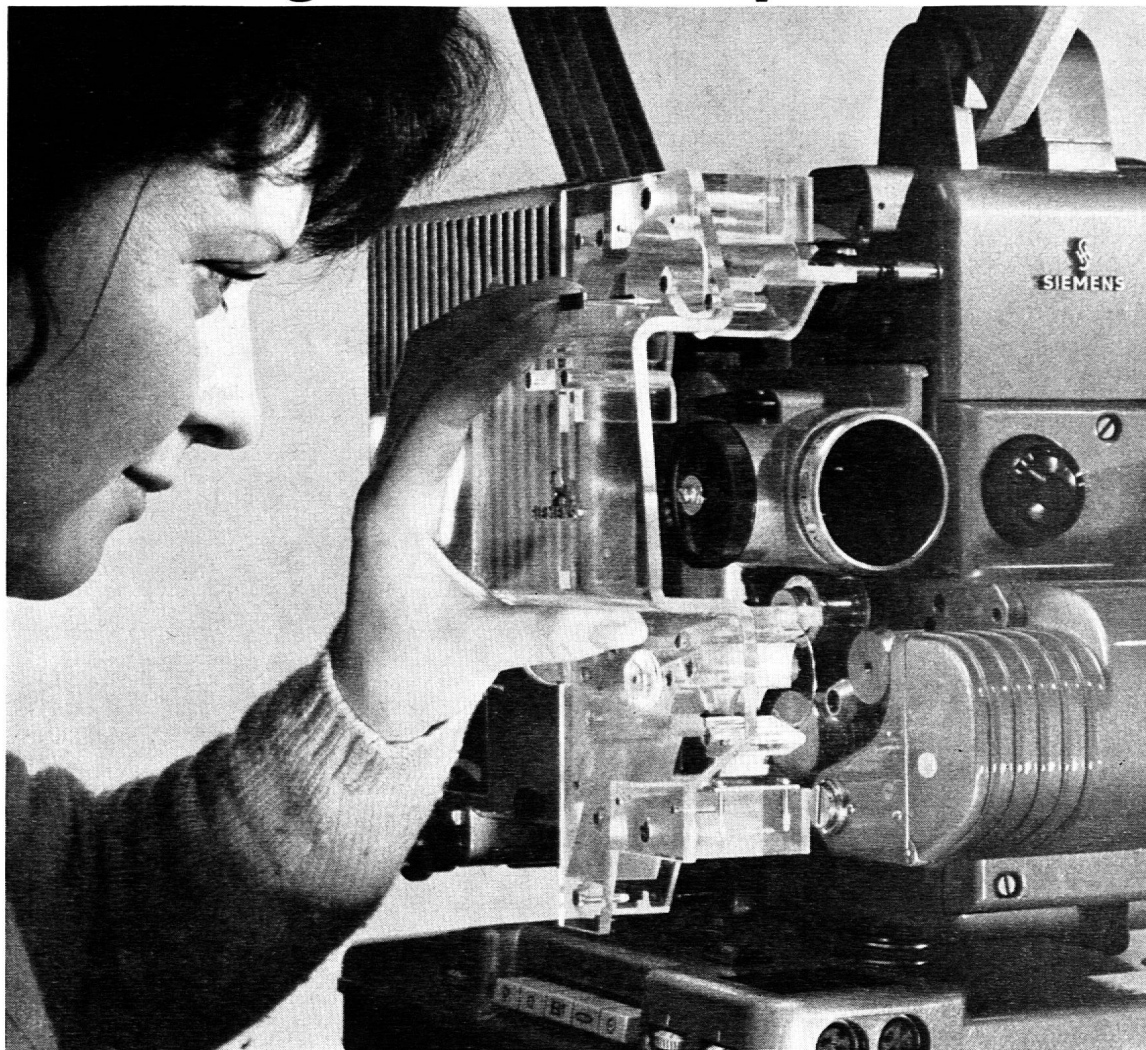
**Mutuelle
Vaudoise
Accidents**

**Vaudoise
Vie**

La Mutuelle Vaudoise Accidents
a passé des contrats de faveur
avec la Société pédagogique
vaudoise, l'Union du corps ensei-
gnant secondaire genevois et
l'Union des instituteurs genevois

Rabais sur
les assurances accidents

Le dispositif amovible Siemens d'enfilage automatique du film...



...sans mécanisme automatique!

Simplicité enfantine: Fixation du dispositif – Mise en marche du projecteur – Introduction du film – Démontage du dispositif – Projection. Applicable également aux anciens projecteurs Siemens. Demandez la notice détaillée.

S.A. des Produits Electrotechniques Siemens

Département Film étroit, 8021 Zurich, Löwenstrasse 35, Tél. 051/25 36 00

Coupon

Je désire recevoir votre notice: «Enfilage automatique du film sans mécanisme automatique»

Nom et prénom: _____

Rue: _____

Localité: _____

**LE
DÉPARTEMENT
SOCIAL
ROMAND**

des
Unions chrétiennes
de Jeunes gens
et des Sociétés
de la Croix-Bleue
recommande
ses restaurants à



LAUSANNE

Restaurant LE CARILLON, Terreaux 22
Restaurant de St-Laurent, rue St-Laurent 4

LE LOCLE Restaurant Bon Accueil, rue Calame 13
Restaurant Tour Mireval, Côtes 22a

GENÈVE

Restaurant LE CARILLON, route des Acacias 17
Restaurant des Falaises, Quai du Rhône 47
Hôtel-Restaurants de l'Ancre, r. de Lausanne 34

MONTREUX Restaurant « Le Griffon »
Avenue des Planches 22

NEUCHÂTEL

Restaurant Neuchâtelois, Faubourg du Lac 17

COLOMBIER Restaurant DSR, rue de la Gare 1

MORGES Restaurant « Au Sablon », rue Centrale 23

MARTIGNY

Restaurant LE CARILLON, rue du Rhône 1

SIERRE Restaurant DSR, place de la Gare

RENENS Restaurant DSR, place de la Gare 7

**Funiculaire
Lugano - Monte San Salvatore**

Panorama splendide

★

La plus belle promenade de
la région

★

Tarif spécial pour écoles



La bonne adresse
pour vos meubles



Choix
de 200 mobiliers
du simple
au luxe

1000 meubles divers



AU COMPTANT 5 % DE RABAIS

Les paiements facilités par les mensualités
depuis 15 fr. par mois

Magasin et bureau Beau-Séjour



Tél. permanent 22 42 54 Transports Suisse et étranger

Concessionnaire de la Société Vaudoise de Crémation

Ecole internationale de Genève

1208 Genève 62, route de Chêne Tél. (022) 36 71 30

Section française : maturité, baccalauréat

Section anglaise : British GCE, American C.B.

Internat pour garçons dès 12 ans

Classes enfantines - Classes primaires - Classes
secondaires

Diplôme officiel de français

English proficiency diploma

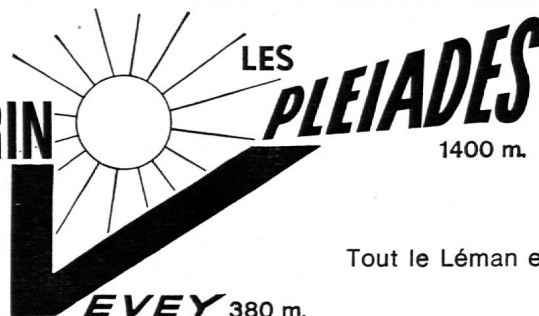
Votre but de course !

MT-PÈLERIN
900 m.

à 15 minutes
par le funiculaire

Places de jeux, buffets-restaurants

Renseignements dans toutes les gares et à la
direction : tél. (021 51 29 12 et 51 29 22



à 45 minutes
par train à crémaillère

Tout le Léman est à vos pieds

Vue étendue sur les Alpes, le Plateau et le Jura

Champs de narcisses en mai et juin